

**BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES
SUR L'ENVIRONNEMENT**

ÉTAIENT PRÉSENTS: Mme SYLVIE GIRARD, présidente
 M. LOUIS DÉRIGER, commissaire
 M. JOHN HAEMMERLI, commissaire

**AUDIENCE PUBLIQUE
PORTANT SUR LE PROJET D'AMÉNAGEMENT
HYDROÉLECTRIQUE DE LA PÉRIBONKA
PAR HYDRO-QUÉBEC**

PREMIÈRE PARTIE

VOLUME 2

Séance tenue le 17 septembre 2003, à 13 h 30
Complexe Dam-en-Terre
1385, chemin de la marina
Alma

TABLE DES MATIÈRES

SÉANCE DU 17 SEPTEMBRE 2003

SÉANCE DE L'APRÈS -MIDI

MOT DE LA PRÉSIDENTE 1

PRÉSENTATION DE M. RICHARD PRIMEAU 4

PÉRIODE DE QUESTIONS 11



**SÉANCE DU 17 SEPTEMBRE 2003 EN APRÈS-MIDI
ADVENANT 13 H 35, DÉBUT DE LA SÉANCE
MOT DE LA PRÉSIDENTE**

5 **LA PRÉSIDENTE :**

Alors, je vais vous demander de vous approcher. On va commencer presque tout de suite.

10 Alors, bonjour, tout le monde. Bienvenue à cette deuxième séance de la première partie des audiences publiques portant sur le projet d'aménagement de la Péribonka par Hydro-Québec.

15 Alors, vous allez constater qu'aujourd'hui, on va beaucoup plus rapidement dans le vif du sujet. Il n'y a pas de préambule d'explication ou quoi que ce soit, on va commencer tout de suite par les questions.

20 Maintenant, j'ai pensé qu'avant de commencer d'appeler des intervenants, juste un peu pour rafraîchir la mémoire à tout le monde ou donner des informations nouvelles pour certains, je demanderais à Hydro-Québec, monsieur Arnaud, si c'était possible de nous faire la présentation de la brève capsule, entre autres, sur la justification.

25 Et puis on pourra aussi, après ça, en avoir... dépendant du rythme des intervenants qui s'inscrivent au registre, on pourra aussi en demander quelques autres sur certains aspects selon l'intérêt, là, des intervenants aujourd'hui.

Alors, monsieur Arnaud.

30 **M. PATRICK ARNAUD :**

O.K. Bon après-midi.

LA PRÉSIDENTE :

35 Bon après-midi.

M. PATRICK ARNAUD :

40 Est-ce que je peux déposer des documents?

LA PRÉSIDENTE :

Oui.

45 **M. PATRICK ARNAUD :**

O.K.

LA PRÉSIDENTE :

50

Allez-y.

M. PATRICK ARNAUD :

55

Alors, au niveau des dépôts de documents, donc on dépose la présentation d'hier, des transparents qui ont été demandés lors de la séance, les documents réponses aux autorités fédérales concernant l'étude d'impact d'août deux mille trois (2003), l'évaluation des effets cumulatifs, l'étude du milieu aquatique, rapports sectoriels.

60

Les autres documents déposés sont le tableau de comparaison des variantes de chemin d'accès permanent à la centrale projetées en rive droite de la Péribonka et la carte des accès permanents de septembre deux mille trois (2003), l'étude forestière récupération des bois et ensuite... bon, des documents à venir, ceux-là on en parlera quand on les déposera.

65

Ensuite, concernant la préoccupation de monsieur Claude Girard de la Corporation des camionneurs en vrac, je confirme que l'on est ouvert à discuter avec la corporation, le temps venu. Voilà.

LA PRÉSIDENTE :

70

Pour ce qui est des personnes-ressources, est-ce qu'il y a des documents à déposer? Madame Paul?

Excusez-moi, je vois mal les affiches, alors je vais laisser vous nommer avant.

75

M. ALAIN TREMBLAY :

80

Alain Tremblay, du ministère des Ressources naturelles, de la Faune et des Parcs. Comme documents, j'ai déposé «L'énergie au Québec», un document du ministère et... les parties, finalement, qui représentent le réseau de production d'Hydro-Québec hydroélectrique, thermique, nucléaire, des centrales privées, éoliens et... en tout cas, finalement, je pense que ça complète, là.

LA PRÉSIDENTE :

85

Merci. Pour l'Alcan, est-ce que vous avez des documents à déposer, monsieur...?

M. MARIO DESLAURIERS :

90

Non, Madame la Présidente, aucun document.

LA PRÉSIDENTE :

Merci. Pour la FAPAQ? Ça va?

95

Pour Pêches et Océans?

M. DOMINIC BOULA :

100

Oui. Nous avons déposé les questions supplémentaires que nous avons adressée au promoteur, une douzaine de questions qui portent sur les réponses qui avaient été fournies à la première série de questions de juin.

LA PRÉSIDENTE :

105

Merci. Est-ce qu'il y a d'autres personnes-ressources dans la salle qui auraient des documents à déposer? Elles peuvent s'approcher du micro.

Oui?

110

M. STEEVE LEMIRE :

115

Oui. Alors, bonjour, Madame la Présidente. Mon nom est Steeve Lemire, de la MRC du Fjord-du-Saguenay. Nous avons déposé tout à l'heure un document conjoint des deux (2) MRC, Maria-Chapdelaine et Fjord-du-Saguenay, concernant l'état de la situation sur les négociations avec Hydro-Québec. Alors, le document a été déposé.

LA PRÉSIDENTE :

120

Merci. Alors, est-ce que c'est tout pour les documents déposés? Ça va?

Alors, monsieur Arnaud, vous avez la parole.

M. PATRICK ARNAUD :

125

Alors, monsieur Primeau va faire la présentation sur la justification.

LA PRÉSIDENTE :

130

Merci.

M. RICHARD PRIMEAU :

135

Bon après-midi. Mmmm... donc, je crois que... là, je vous ai brisé le focus, là.

Donc, le plan stratégique d'Hydro-Québec deux mille deux, deux mille six (2002-2006) sert de toile de fond pour la justification du projet d'aménagement hydroélectrique de la Péribonka.

140 Ce plan stratégique a été approuvé par le Conseil des ministres le dix-neuf (19) juin deux mille deux (2002) et... en vertu du décret sept, soixante-dix-neuf tiret deux mille deux (779-2002). Donc, les grandes orientations qu'on retrouve dans ce plan de développement sont à savoir, concernant le développement hydroélectrique, que le projet s'inscrit dans la volonté de croissance, de rentabilité et de création de valeur pour Hydro-Québec.

145 Le projet s'inscrit également dans la volonté de poursuivre le développement du potentiel hydroélectrique du Québec. Hydro-Québec privilégie la filière hydroélectrique, et c'est un mandat d'Hydro-Québec Production de le mettre en valeur.

150 Le projet s'inscrit également dans la volonté de développer les ventes d'électricité sur le marché de détail au Québec. Dans le jargon peut-être plus précis, ce sont les ventes dans tous les secteurs -- que ce soit résidentiel, commercial, institutionnel, industriel du Québec, donc les ventes à l'intérieur du territoire -- et les ventes sur les marchés de gros. On entend ici, bien sûr, les réseaux voisins, qu'ils soient tant canadiens... d'autres provinces canadiennes ou encore
155 d'États américains.

Et enfin, ce projet s'inscrit aussi dans une volonté de contribuer de façon importante au développement économique et à l'emploi au Québec. On a parlé abondamment hier soir des retombées d'un tel projet, on parle d'investissements, on parle de croissance, d'achats et de
160 biens et services.

Cet acétate reprend le tableau qui apparaît en réponse aux questions qui ont été soumises au ministère de l'Environnement au mois de juin dernier, et vous voyez ici un bilan énergétique d'Hydro-Québec Production. Hydro-Québec Production est celui qui développe et
165 exploite le potentiel hydroélectrique pour Hydro-Québec.

Donc, sans aller dans les détails. La première partie du tableau fait référence à la capacité de production du parc. Donc, quand on s'enligne pour l'année deux mille huit (2008), c'est l'horizon du projet Péribonka, nous voyons que le parc et les achats à long terme, qui ont
170 cours présentement, représentent cent quatre-vingt-six (186) milliards de kilowattheures, si vous préférez, cent quatre-vingt-six (186) térawattheures.

Il y a des projets qui sont en cours de réalisation et, en bout de ligne, quand nous faisons le bilan des projets à l'étude et en cours d'autorisation à cet horizon, on voit que la capacité du
175 parc est de cent quatre-vingt-dix-sept (197) milliards de kilowattheures. Le côté gauche de l'équation.

Le côté droit de l'équation, c'est les ventes qui sont engagées par Hydro-Québec Production. Tout d'abord, il y a un contrat patrimonial qui lie maintenant le distributeur et le

180 producteur en vertu duquel Hydro-Québec Production garantit la livraison de cent soixante-cinq (165) milliards de kilowattheures au distributeur.

Le distributeur, l'année dernière, est allé en appel d'offre parce que, au-delà de cette quantité-là, il doit aller sur le marché, et c'est là qu'Hydro-Québec voit la concurrence, et le
185 résultat de l'appel d'offre a fait en sorte qu'Hydro-Québec Production s'est engagée en vertu de deux (2) contrats pour livrer six cents (600) mégawatts.

Et en vertu de ces contrats-là, si les clauses d'appel d'énergie sont exercées à leur quantité maximale, représenteraient cinq (5) milliards de kilowattheures.

190 Il y a, bien sûr, certains engagements à long terme sur le marché de l'exportation, deux (2) milliards de kilowattheures à l'horizon deux mille huit (2008), et il y a d'autres obligations et les pertes électriques à prendre en compte parce que, dans ce cas-ci, les livraisons qui sont faites au distributeur, ce sont les livraisons qui sont facturées directement aux clients, au compteur chez
195 vous. Donc, les pertes électriques ont, entre autres, à être assumées par le producteur, de la centrale jusqu'au compteur d'électricité.

C'est une composante importante, les pertes électriques, ça représente, sur les vingt (20) que vous voyez à l'horizon deux mille huit (2008), c'est treize (13) milliards de kilowattheures. La
200 majeure partie est du côté transport et l'autre partie, en distribution.

Quand nous parlons d'autres obligations, eh bien, nous avons avec différents réseaux voisins au Québec des engagements par des livraisons en échange d'électricité. En gros, je le résume comme ça, ça représente quand même trois (3) milliards de kilowattheures. Et vous
205 avez aussi la consommation interne des centrales, c'est un peu moins de un milliard de kilowattheures.

Donc, quand on fait le bilan des engagements totaux ou des activités de production pour vraiment rencontrer tout ce qu'il y a à livrer, on arrive à un total des engagements à satisfaire de
210 cent quatre-vingt-douze (192) milliards de kilowattheures.

Quand nous soustrayons la capacité de production... les engagements totaux de la capacité de production, nous dégageons une capacité pour vente additionnelle à l'horizon deux mille huit (2008) qui est de cinq (5) milliards de kilowattheures.

215 Ce que je veux faire ressortir ici dans la justification, c'est qu'on voit, en deux mille un (2001), que cette capacité de production, pour profiter des opportunités de marché, était de huit (8), et on voit une baisse graduelle dans le temps.

220 **LA PRÉSIDENTE :**

Juste une petite question peut-être avant de continuer.

225 Quand vous mettiez pour deux mille onze (2011)... je pense que ça arrivait à seize (16)
pour ce qui est des capacités des ventes, ça comprend les projets que vous avez à l'étude dont
celui de Péribonka?

M. RICHARD PRIMEAU :

230 Le projet d'aménagement de la Péribonka apparaît pour la moitié de sa production en
deux mille huit (2008), c'est-à-dire un milliard de kilowattheures et, en deux mille neuf (2009),
nous aurions pleine production.

235 La quantité à l'horizon deux mille onze (2011) tient compte donc de la moitié de
Péribonka ainsi que des deux (2) projets qui sont au tableau, qui suivaient celui-ci, à savoir
Rapides-des-Cœurs et Chutes-Allard et le projet Eastmain 1-A dérivation Rupert. C'est pour ça
que vous voyez un total de seize (16).

240 Maintenant, Hydro-Québec Production regarde du côté...

LA PRÉSIDENTE :

Oui, allez. Excusez.

245 **M. RICHARD PRIMEAU :**

Hydro-Québec Production regarde du côté du distributeur de quelle façon évoluent les
besoins et quelles sont les prévisions. Et je vous fais grâce de tout le tableau, mais pour
introduire le tout, c'est que c'est la prévision de la demande en date d'août deux mille deux
250 (2002) du distributeur. Cette prévision-là a servi dans le rapport qui vous a été présenté pour
analyse.

255 Donc, ce que monsieur Arnaud disait hier, c'est que le taux de croissance sur l'horizon
deux mille un, deux mille douze (2001-2012) est de un virgule cinq pour cent (1,5 %). J'attire
votre attention que vous voyez le chiffre deux mille onze (2011) ici. Si vous regardez dans le
plan du distributeur, vous avez des chiffres détaillés pour l'horizon deux mille onze (2011), mais il
n'y a qu'un seul tableau où apparaît la donnée de vente totale au Québec en deux mille douze
(2012) et c'est pour ça que nous ne l'avons pas indiqué de façon détaillée par secteur, en termes
de prévision.

260 Donc, ce tableau montre que le taux de croissance, on peut voir que le secteur industriel
contribue de façon importante à l'accroissement des besoins au Québec. Et peut-être un
élément additionnel, peut-être un contexte court terme, vous avez les ventes réelles en... la note
1, donc les ventes en deux mille un (2001) ont été de cent cinquante-quatre virgule... cent
265 cinquante-deux virgule deux (152,2) milliards de kilowattheures. Les derniers résultats qui
apparaissent au rapport annuel font état de cent cinquante-six virgule huit (156,8) milliards de
kilowattheures pour l'année deux mille deux (2002).

270 Donc, vous voyez que la croissance était de beaucoup plus... était importante de deux mille un (2001) à deux mille deux (2002) et ça représente, si je peux vous dire, c'est quatre virgule deux pour cent (4,2 %) d'augmentation entre deux mille un (2001) et deux mille deux (2002).

275 Donc, c'est un autre signal que les besoins sont en croissance et, si je peux me permettre, le contexte qui suit la panne du quatorze (14) août récemment, la panne qui a frappé le nord-est des États-Unis, c'est un signal de l'importance que peut prendre l'électricité. Et vous voyez qu'on est dans une situation où on doit se prémunir contre des hausses de la consommation qui sont importantes.

280 Donc ça, c'est la toile de fond de la justification du projet.

LA PRÉSIDENTE :

285 Merci. J'ajouterais peut-être quelques questions puis, après ça, on va appeler un premier intervenant. J'aimerais que vous expliquiez... en fait, juste avant, là, ça, tout ce qui est présenté, c'est en conformité avec le plan stratégique deux mille deux, deux mille six (2002-2006).

290 Vous nous avez dit hier qu'il y aurait un plan révisé qui serait déposé dans un mois. Je ne sais pas comment vous pourriez – est-ce que vous pouvez nous dire un peu quels seraient... est-ce qu'il y a des changements importants qui s'en viennent, qui pourraient remettre en question les chiffres que vous nous avez présentés pour le dossier à l'étude?

M. PATRICK ARNAUD :

295 On va vous faire voir une courbe de projection qu'on est allé chercher dans les cartables de ceux qui préparent le plan.

LA PRÉSIDENTE :

300 Merci.

M. RICHARD PRIMEAU :

305 Donc, vous avez ici trois (3) courbes. La première, en noir, ce sont les données du plan stratégique deux mille deux, deux mille six (2002-2006). La prochaine version sera émise avant le premier (1^{er}) novembre cette année.

310 Actuellement, il y a des analyses qui sont en cours à Hydro-Québec et on ne peut actuellement fournir d'informations quant aux détails qu'on y retrouve. Le seul élément qui est disponible, c'est la mise à jour de la prévision de la demande, qui est datée de août deux mille deux (2002), et c'est la courbe que vous voyez en haut ici.

315 Donc, il y a un écart à l'horizon deux mille huit (2008) d'environ six (6) milliards de kilowattheures par rapport aux données que vous retrouvez dans le rapport qui est soumis à votre analyse.

320 Juste une petite remarque, je parlais tantôt des quantités. Deux mille un (2001) et deux mille deux (2002), j'ai fait une erreur que je voudrais corriger tout de suite. C'était cent cinquante-deux virgule deux (152,2), les ventes réelles en deux mille un (2001), et cent cinquante-huit virgule six (158,6) en deux mille deux (2002), pour une augmentation de six virgule quatre (6,4) milliards de kilowattheures ou quatre point deux pour cent (4.2 %) de croissance entre ces deux (2) années.

325 **LA PRÉSIDENTE :**

Cet écart de six (6) térawattheures, il est dû à quoi, entre les prévisions qu'on a sur le plan deux mille deux, deux mille quatre (2002-2004) et les prévisions des ventes, là, pour le plan révisé?

330

M. RICHARD PRIMEAU :

335 Les deux (2) éléments majeurs sont d'abord peut-être un effet température. L'année deux mille un (2001) a été un peu plus chaude. Le début de l'hiver deux mille deux (2002) a été un peu plus froid. C'est une composante qui explique cette variation.

340 La deuxième, c'est essentiellement le secteur industriel. Par exemple, en l'année deux mille un (2001) ou à la mi-année deux mille un (2001), avec la mise en service de l'aluminerie d'Alcan ici à Alma, Alcan a transféré des clients industriels à Hydro-Québec... dont on a vu une importante augmentation dans le secteur industriel.

345 Il y a peut-être un autre élément, je vais vérifier s'il est important, mais le taux d'activité économique en deux mille deux (2002) était assez élevé. On se rappelle que les événements du onze (11) septembre deux mille un (2001) ont peut-être créé un petit ralentissement mais, quand même, sur le plan canadien, le produit industriel brut a quand même passé à travers et le niveau d'activité économique a été très soutenu.

LA PRÉSIDENTE :

350 Merci. Vous faites état dans votre étude d'impact de l'accessibilité et la rentabilité des marchés du nord-est du continent et puis vous faites référence aussi à l'ouverture récente en deux mille deux (2002) du marché de l'Ontario.

355 J'aimerais que vous nous expliquiez un peu ces aspects, qu'est-ce que ça apporte de plus ou quelle influence que ça peut avoir dans l'évaluation des besoins en regard du projet?

M. RICHARD PRIMEAU :

360 Pendant que je trouve l'acétate pour appuyer mes dires, c'est que du côté marché
ontarien, le marché de détail s'est ouvert, c'est-à-dire qu'on pouvait vendre directement à tout
consommateur. Et sur le marché ontarien récemment, il y a eu des centrales nucléaires qui ont
eu énormément de difficulté, je parle de l'année deux mille un (2001).

365 Et Ontario Hydro one, qu'on appelle aujourd'hui, est allée chercher sur le marché, pas
juste québécois mais sur le marché américain, des quantités importantes d'électricité à très bon
prix. Donc, c'était une opportunité de marché qui s'est présentée et qu'on a pu utiliser.

370 Juste pour répondre, je vais... du côté américain, nous avons des voisins qui sont des
grands consommateurs d'électricité, il ne faut pas se le cacher, compte tenu de la population et
des activités qui y ont cours, et je veux juste trouver, si vous me donnez quinze (15) secondes,
quelque chose pour appuyer mes dires, je crois que ce sera suffisant.

LA PRÉSIDENTE :

375 En attendant, peut-être, que vous cherchiez...

380 Quand vous parlez de ces nouvelles possibilités des marchés, de rentabilité des marchés
du nord-est et puis de l'ouverture de l'Ontario suite aux problèmes qu'ils ont eus, est-ce qu'on
peut parler de... je comprends que ce sont de nouvelles ouvertures, de nouveaux marchés, mais
est-ce que ces marchés-là, ça va être ouvert à long terme ou c'est événementiel pour une
période... à court terme?

M. RICHARD PRIMEAU :

385 Du côté ontarien, parce que c'est une décision gouvernementale qui a ouvert au marché
de détail et à moins d'un changement législatif, la situation demeurera.

390 Du côté américain, la déréglementation est laissée à chacun des États et ce ne sont pas
tous les États américains qui ont procédé à une ouverture de marché, il est toujours question de
savoir ce que le marché peut fournir.

395 Je vais d'abord commencer par une carte géographique qui apparaît, d'ailleurs en
réponse à une des questions, du document remis en juin au ministère de l'Environnement. Je
suis désolé que les couleurs ressortent mal un petit peu mais juste... vous avez ici l'Amérique du
Nord, vous avez, en différentes couleurs, le prix de l'électricité.

400 Donc, dans les régions qui sont surtout hydroélectriques, le prix pour le consommateur
est de l'ordre de... est de moins de quatre virgule cinq (4,5) sous du kilowattheure, et vous voyez
que dans les régions où il y a du charbon et de l'hydroélectricité, le tarif à la clientèle est de
moins de quatre virgule cinq (4,5) sous américains du kilowattheure. Regardez Hydro-Québec,
trois virgule quatre (3,4).

405 Quand vous allez dans les régions où il y a une certaine diversité d'approvisionnements, vous avez des prix qui se situent dans la fourchette comprise entre quatre virgule cinq (4,5) et neuf (9) sous du kilowattheure. Mais où vraiment on retrouve les coûts les plus élevés, c'est sur la côte californienne, dans l'État de la Californie comme tel, neuf virgule sept (9,7). Et quand vous allez dans la région de la Nouvelle-Angleterre, New York et le New Jersey, vous voyez à droite des chiffres qui varient entre neuf virgule cinq (9,5) et dix virgule trois (10,3) sous du kilowattheure.

410 Pour vous donner une idée, à Boston, pour la même consommation d'électricité, le consommateur paie trois (3) fois le prix qu'on paie à Montréal. Donc, ça peut vous donner une idée, là. Ces gens-là, pour eux, la facture énergétique doit être une bonne composante du budget.

415 Un autre élément que j'aime beaucoup utiliser, c'est que vous avez ici, dans le centre... au sud des Grands Lacs, une région où il y a du charbon. Et de par des études antérieures que j'ai déjà effectuées, pour votre gouverne, il y a environ, dans cette zone, cent mille (100 000) mégawatts installés, et une compagnie, entre autres, American Electric Power, sur les cent mille (100 000) mégawatts qu'elle possède, il y en a quatre-vingt-quatorze mille (94 000) qui est au charbon. Pensez qu'Hydro-Québec, on a trente-cinq mille (35 000) mégawatts installés.

LA PRÉSIDENTE :

425 Juste pour accélérer un petit peu, parce qu'on va sûrement revenir en cours d'après-midi, parce que je voudrais appeler un premier intervenant, peut-être je vous donnerais une petite minute pour conclure.

M. RICHARD PRIMEAU :

430 Tout simplement pour essayer de mettre en perspective l'envergure des réseaux qui sont nos voisins et aux marchés auxquels on a accès, parce qu'on véhicule souvent des taux de croissance, un point trois (1.3), un point quatre (1.4), un point six pour cent (1.6 %), c'est une chose, mais voyons quels sont les marchés.

435 Hydro-Québec, à l'horizon deux mille trois (2003) -- là, j'ai enlevé les années antérieures puis j'ai pris une période commune pour enlever toutes les distorsions -- Hydro-Québec, cent soixante et un (161) térawattheures; la province de l'Ontario, cent cinquante-trois (153) milliards de kilowattheures; Nouvelle-Angleterre, c'est plus petit comme marché, cent vingt-huit (128); l'État de New York et Hydro-Québec, ça se ressemble beaucoup; et la Pennsylvanie, New Jersey, Maryland, c'est le plus gros, deux cent soixante-quatorze (274) milliards de kilowattheures.

445 Donc, quand on regarde sur une base annuelle, la moyenne sur dix (10) ans, la croissance annuelle se situe entre un virgule neuf (1,9) milliard de kilowattheures et deux virgule deux (2,2) milliards de kilowattheures, qu'on parle de New York ou d'Hydro-Québec. Quand on va dans le PJM, c'est de l'ordre du double de ce qu'on anticipe en termes de valeur absolue.

LA PRÉSIDENTE :

450

Merci beaucoup. Alors, on aura sûrement d'autres questionnements en cours d'après-midi mais je vais appeler déjà un premier intervenant, monsieur Jean-Éric Turcotte, s'il vous plaît.

455

Alors, monsieur Turcotte?

M. JEAN-ÉRIC TURCOTTE :

460

Madame la Présidente, bonjour.

LA PRÉSIDENTE :

Bonjour.

465

M. JEAN-ÉRIC TURCOTTE :

Je suis coordonnateur au programme de conservation pour l'Union québécoise pour la conservation de la nature, l'UQCN.

470

Alors, deux (2) questions. Ma première question est une question d'ordre beaucoup plus général, on en a fait mention hier mais on n'a pas obtenu peut-être le niveau de réponse qu'on attendait.

475

Alors, c'est une question, donc, très générale, qui s'adresse à la fois au ministère de l'Environnement, peut-être même, je dirais, au gouvernement du Québec.

480

Dans l'optique où la Régie de l'énergie actuellement ne joue pas le rôle... un rôle aussi affirmé, notamment en matière de production, dans l'optique aussi où le nouveau gouvernement s'est engagé -- et là, je vais faire une citation : «... à raffermir le rôle d'enquête du MENV et du BAPE afin de protéger le lien de confiance entre les institutions et les citoyens» -- et aussi dans l'optique de l'engagement -- et je me permets une autre petite citation : «... de tenir une enquête scientifique et indépendante sur le développement énergétique du Québec avant deux mille six (2006)» -- il n'y aurait pas lieu, dès à présent, de faire en sorte que l'ensemble des directives concernant la justification des projets tels que présentés dans le cas du projet Eastmain-Rupert, soient intégrées pour chacun des projets d'Hydro-Québec et ce, même au sud du quarante-neuvième (49^e) parallèle?

485

LA PRÉSIDENTE :

490

Alors, pour madame Paul qui a expliqué hier soir, là, la différence entre le type de directive pour ce qui est du nord ou du sud. Alors donc, on comprend votre question, s'il n'y aurait pas lieu de remettre en question la façon de faire au niveau des directives.

Madame Paul?

495

Mme MIREILLE PAUL :

Actuellement, à la Direction des évaluations environnementales, il n'y a pas de volonté d'étendre à l'ensemble des directives ou à l'ensemble du territoire québécois ce qui a été demandé au niveau de la justification pour Eastmain 1-A Rupert, mais les directives types sont des documents qui sont révisés de façon périodique, je dirais, environ une fois par année, on refait... on fait une mise à jour. Et certainement qu'à la prochaine mise à jour, le dossier de la justification va refaire surface.

500

Alors, sans vous garantir qu'on retiendrait la totalité de ce qui a été demandé dans Eastmain 1-A Rupert, qui est quand même exceptionnel au niveau d'une demande par rapport à la justification, il y aura certainement des ajustements qui seront faits.

505

M. JEAN-ÉRIC TURCOTTE :

Dans cette optique-là, si je peux me permettre une sous-question, est-ce qu'il y a un processus qui existe, qui permet aux citoyens ou aux représentants de citoyens de se faire valoir dans cette optique-là ou de demander autrement que dans le processus actuel?

510

LA PRÉSIDENTE :

Madame Paul?

515

Mme MIREILLE PAUL :

Je ne suis pas sûre de bien comprendre la question, Madame la Présidente.

520

LA PRÉSIDENTE :

Dans la révision qui est prévue et tout ça, est-ce qu'il y aura un processus où la population ou des groupes d'intérêt pourront se faire entendre?

525

Mme MIREILLE PAUL :

O.K. Dans le processus de révision des directives.

530

LA PRÉSIDENTE :

Oui.

535

Mme MIREILLE PAUL :

540 Il y avait eu une consultation extrêmement élargie au moment de l'élaboration des directives. Actuellement, certaines directives types -- mais pas celles pour les digues, les centrales -- certaines directives types ont été révisées en faisant appel à ce que nous avons nommé des groupes cibles, et il y avait des groupes environnementaux au travers de... et l'exercice avait été concluant. Alors, il est fort possible qu'on étende cet exercice-là aux autres exercices de révision.

545 **LA PRÉSIDENTE :**

Alors, votre deuxième question, monsieur Turcotte?

550 **M. JEAN-ÉRIC TURCOTTE :**

Oui. La question s'adresse ici plus à Hydro-Québec.

555 En fait... et je vais reprendre peut-être un élément dont vous avez fait mention tantôt où vous évoquiez le fait d'événements importants ou économiquement importants, là, qui pourraient justifier les différences ou la révision des ventes, là, dans les approvisionnements d'hydroélectricité.

560 Monsieur Primeau a fait une démonstration de chiffres tantôt relativement, je dirais, concluante à cette effet-là en termes de ventes, mais ce qu'on se demande, nous, c'est si on intègre la dimension de l'économie d'énergie à l'intérieur de ces chiffres-là.

565 Et pour justifier un petit peu ma question, je vais me permettre, encore là, de vous faire une courte citation. C'est une citation qui vient de monsieur André Caillé, le président d'Hydro-Québec, et qui est issue d'un article de La Presse, un article de Charles Côté dans La Presse du treize (13) mai deux mille trois (2003), monsieur Caillé s'exprime ainsi :

570 «Sur la question des économies d'énergie, Hydro-Québec a donné hier la mesure de notre gaspillage actuel. Hydro prévoit, en effet, que vingt-deux (22) térawattheures d'économie annuelle d'énergie seront réalisés d'ici trois (3) ans...»

Mais là, on peut penser que c'est dans l'horizon deux mille six (2006).

575 «... dont près de la moitié simplement par des remplacements naturels des appareils comme les réfrigérateurs, les tubes fluorescents, les modèles plus efficaces.»

580 Donc, ma question est à l'effet, pourquoi, dans toutes les perspectives... -- évidemment dans le secteur production, je comprends que ça les intéresse peut-être moins -- mais dans toutes les perspectives annoncées par Hydro-Québec, pourquoi on ne tient pas compte de possibilités de réajustement au niveau des économies d'énergie?

LA PRÉSIDENTE :

Monsieur Arnaud?

585 **M. PATRICK ARNAUD :**

Oui. Sans rentrer dans le détail, je voudrais juste préciser que nous avons... le Groupe Distribution a fait une présentation à la Régie de l'énergie de son plan d'efficacité énergétique et suite, bon, à la présentation à la Régie, ce plan a été revu à la hausse, et aujourd'hui, le plan d'efficacité énergétique d'Hydro-Québec a été accepté et donc va entrer en vigueur.

590
Donc, je dirais que les prévisions du distributeur tiennent compte de ces prévisions d'efficacité énergétique.

595 **LA PRÉSIDENTE :**

Peut-être que je rajouterais une petite question à la suite de ça.

600 Dans votre étude d'impact, vous faites... dans les documents que vous nous avez déposés, vous faites état que si le «PGE1» était prolongé au-delà de deux mille six (2006), au même niveau d'appui financier, la demande serait réduite de mille quatre cent cinquante (1 450) gigawattheures en deux mille neuf (2009) et de mille huit cent cinquante (1 850) gigawattheures en deux mille douze (2012).

605 J'aimerais que vous nous expliquiez ce que c'est que les mêmes appuis financiers?

M. PATRICK ARNAUD :

610 Les mêmes appuis financiers. Il faut bien comprendre que quand on met en place un programme d'efficacité énergétique, celui-ci est sujet à un appui financier de la part des promoteurs de ces programmes-là. C'est ce qu'on appelle les incitatifs. Alors, nous avons un engagement dans le dépôt que nous avons fait jusqu'à deux mille six (2006).

615 Au-delà de cela, il faudrait repasser... on repassera probablement devant la Régie, on redemandera des autorisations de faire des programmes incitatifs. Et puis il faut bien comprendre que l'efficacité énergétique, ça va aussi avec le soutien des consommateurs. Si les consommateurs, d'ici à deux mille six (2006), adhèrent à ces programmes-là et que ça marche bien, on va essayer de continuer à les supporter pour continuer à faire des économies.

620 C'est dans cet esprit-là qu'on dit que, au-delà, si on peut continuer les initiatives financières qui permettent de soutenir l'intérêt des consommateurs, probablement qu'on pourra atteindre plus d'objectifs.

LA PRÉSIDENTE :

625

Ces économies d'énergie, elles sont intégrées au tableau du bilan énergétique?

M. PATRICK ARNAUD :

630 Oui. Oui, madame.

LA PRÉSIDENTE :

635 O.K. Et si on arrivait vers un horizon comme celui-ci, quel serait l'impact sur les prévisions en besoin d'approvisionnement ainsi que les ventes au Québec?

M. PATRICK ARNAUD :

640 Est-ce que tu veux compléter?

M. RICHARD PRIMEAU :

645 Madame la Présidente, les paramètres apparaissent... la prévision de la demande présentée par le distributeur intègre les hypothèses jusqu'à l'horizon deux mille douze (2012), c'est-à-dire un virgule quatre-vingt-cinq (1,85) milliards de kilowattheures.

650 À ce moment-là, le distributeur verra... le plan du distributeur s'arrête en l'année deux mille sept (2007), au moment où on se parle, année pour laquelle il est allé en appel d'offre. Donc, à l'horizon deux mille sept (2007), il compte sur sept cent cinquante (750) millions de kilowattheures d'économie d'énergie en vertu du programme pour lequel il a été autorisé par la Régie de l'énergie le cinq (5) juin dernier.

655 Chaque année, le distributeur doit faire approuver par la Régie de l'énergie son budget annuel. Donc, c'est quelque chose de continu. Et le distributeur doit aussi, au cours des prochains mois et années, évaluer et mettre à jour ce potentiel-là à la lumière des coûts évités qui sont dictés notamment par le résultat de l'appel d'offre qui a lieu.

660 Donc, c'est un processus continu... quasi continu devant la Régie et les paramètres vont évoluer à mesure que les indicatifs économiques et de marché vont se préciser.

LA PRÉSIDENTE :

Merci. Mon collègue aurait peut-être une...

665 **M. PATRICK ARNAUD :**

Je vais compléter peut-être...

LA PRÉSIDENTE :

670 Oui, monsieur Arnaud? Pardon.

M. PATRICK ARNAUD :

675 Je vais essayer un peu de simplifier parce que je pense que c'est important de bien comprendre que le distributeur, finalement, là en ce moment, il est en train de faire des appels d'offre pour pouvoir fournir... avoir assez d'approvisionnement en deux mille sept (2007).

680 Mais il faut bien comprendre qu'il revient périodiquement devant la Régie puis, périodiquement, il réajuste le tir en fonction des résultats et puis, à un moment donné, pour répondre à la question que vous aviez posée au tout début, ça va être quoi l'incidence sur?

Eh bien, l'incidence, ça va être qu'il fera moins d'appel d'offre si les résultats sont là; puis si les résultats ne sont pas là, il fera plus d'appel d'offre.

685 Alors, ça va être le jeu de lancer des appels d'offre. Parce que n'oubliez pas que, au-delà du cent soixante-cinq (165) patrimonial, il est obligé d'aller en appel d'offre et on pense que le patrimonial va être atteint autour de deux mille cinq (2005).

690 **LA PRÉSIDENTE :**

Mais c'est dans ce sens-là que je vous disais que quand vous dites que c'est dans le même... si c'était prolongé au-delà de deux mille six (2006) et au même niveau d'appui financier, la demande serait réduite de mille quatre cent cinquante (1 450) gigawattheures en deux mille neuf (2009), qui est à peu près un an après ce que vous avez prévu pour mise en service du projet de Péribonka.

Alors, c'est dans ce sens-là que je voulais savoir. Est-ce que, si on continue à monter jusque-là, on a toujours les mêmes besoins en regard du projet?

700

M. PATRICK ARNAUD :

Parce que le distributeur, si vous voulez, le distributeur qui actuellement est en train d'aller en appel d'offre pour deux mille sept, deux mille huit (2007-2008), finalement, lui, à partir du moment où il va voir que les résultats sont là, il va faire des scénarios, il va faire des stratégies, et c'est là qu'il va décider s'il va ou non en appel d'offre.

705

Vas-y, tu veux ajouter quelque chose?

710 **LA PRÉSIDENTE :**

Oui.

M. RICHARD PRIMEAU :

715

Le plan d'approvisionnement doit être mis à jour par le distributeur chaque année. C'est un exercice triennal du plan d'approvisionnement. Le plan d'approvisionnement, c'est la

720 résultante de la prévision de la demande, des programmes d'économie d'énergie, croissance de la demande.

725 Donc, c'est un plan triennal, mais il doit être revu, et le distributeur doit déposer un rapport au plus tard le premier (1^{er}) novembre chaque année à la Régie. Donc, un des éléments de cette révision-là, c'est la prévision de la demande qui vient tout juste d'être émise. D'ici, le premier (1^{er}) novembre, il devrait y avoir un dépôt à la Régie illustrant la mise à jour du plan d'approvisionnement qui tient compte de tous ces éléments-là, tant l'économie d'énergie que les autres facteurs de demande.

LA PRÉSIDENTE :

730 Merci. Juste, monsieur Turcotte, on irait encore... toujours à la suite de votre question, mon collègue aurait une question aussi, puis je vous reviens.

M. JOHN HAEMMERLI :

735 Alors, monsieur, c'est une petite question de précision, je voulais être sûr d'avoir bien compris.

740 Tantôt, monsieur Arnaud, vous nous avez mentionné que le programme d'efficacité énergétique avait été revu, et je pensais qu'on arrivait avec un chiffre plus élevé que le mille huit cent cinquante (1 850) gigawattheures. Ce que vous me dites, c'est que le mille huit cent cinquante (1 850) gigawattheures qu'on retrouve dans l'étude d'impact, c'est celui du programme d'efficacité énergétique revu?

M. PATRICK ARNAUD :

745 Approuvé.

LA PRÉSIDENTE :

750 Approuvé?

M. PATRICK ARNAUD :

755 C'est celui de... approuvé, oui.

M. JOHN HAEMMERLI :

D'accord. Merci.

760 **LA PRÉSIDENTE :**

Alors, monsieur Turcotte?

M. JEAN-ÉRIC TURCOTTE :

765

Est-ce que je peux me permettre donc une sous-question qui répond, qui est toujours dans le cadre de cet élément-là?

LA PRÉSIDENTE :

770

Une dernière petite?

M. JEAN-ÉRIC TURCOTTE :

775

Oui, rapidement.

Écoutez, là, je comprends très bien que c'est dans le cadre du PGEE, on parle bon an mal an, là, d'intervention autour d'un à deux (2) térawattheures. Mais là, dans la déclaration de monsieur Caillé, on faisait bel et bien mention d'une différence beaucoup plus importante.

780

Alors, c'est dans cette optique-là. Je peux comprendre les prérogatives d'Hydro-Québec par rapport à la Régie de l'énergie et du plan d'efficacité énergétique, ça, c'est une chose, mais d'autre part, il y a d'autres incitatifs ou il y a d'autres moyens d'atteindre des économies d'énergie dont...

785

LA PRÉSIDENTE :

Je veux que vous passiez à une question plutôt qu'à une position, une opinion.

790

M. JEAN-ÉRIC TURCOTTE :

Oui. Oui, oui, oui. Donc, c'est tout simplement...

795

Donc, comment peut-on intégrer des chiffres qui sont beaucoup plus importants en matière d'économie d'énergie, autres que ceux qui sont prévus dans le PGEE?

LA PRÉSIDENTE :

800

Expliquez, monsieur Arnaud, la différence entre ce qui était cité dans l'étude d'impact en regard des possibilités et du plan révisé, déposé, celui dont on fait référence à sept cent cinquante (750), là.

M. PATRICK ARNAUD :

805

Bien, c'est-à-dire, je pense que, quand on parlait de six cent cinquante (650) gigawattheures...

M. RICHARD PRIMEAU :

810 Sept cent cinquante (750).

M. PATRICK ARNAUD :

815 ... et aujourd'hui, on parle de sept cent cinquante (750). C'est ça la différence qui a été exigée par la Régie.

Maintenant, c'est ça votre question?

LA PRÉSIDENTE :

820 Ce que je veux savoir, c'est quel est... juste...

M. JEAN-ÉRIC TURCOTTE :

825 Ma question est... et je me base sur l'affirmation de monsieur Caillé, à l'effet que, outre ce qui est prévu par le PGEE, on pense que dans le contexte du changement, entre autres, de parcs... de parcs d'appareils ménagers, et cetera, il y aurait des économies substantielles, des économies d'énergie de vingt-deux (22)...

830 **LA PRÉSIDENTE :**

Allez à une question. Non, posez une question directe parce que là, on passe de l'opinion, ce que vous pensez et ce que vous souhaiteriez.

835 Est-ce que, en regard de ce qui est dit dans l'étude d'impact et les chiffres qui nous sont donnés, et en regard du plan révisé...

M. JEAN-ÉRIC TURCOTTE :

840 Non, pas de l'étude d'impact, si vous me le permettez...

LA PRÉSIDENTE :

845 Oui.

M. JEAN-ÉRIC TURCOTTE :

... mais bien d'une déclaration de monsieur Caillé à l'effet...

850 **LA PRÉSIDENTE :**

Oui?

M. JEAN-ÉRIC TURCOTTE :

855

... qu'il y aurait une économie de vingt-deux (22) milliards.

LA PRÉSIDENTE :

860

Oui. Alors, quelle est la question?

M. JEAN-ÉRIC TURCOTTE :

865

Bon. Alors donc...

LA PRÉSIDENTE :

Excusez, je ne veux pas vous bousculer...

870

M. JEAN-ÉRIC TURCOTTE :

Non.

LA PRÉSIDENTE :

875

... mais il faut que... qu'on garde bien le cadre dans lequel on est pour comprendre la question.

M. JEAN-ÉRIC TURCOTTE :

880

O.K. Je veux tout simplement savoir, il y a une différence notable entre ce vingt-deux (22) milliards-là et les trois (3) ou quatre (4) milliards prévus d'ici à deux mille six (2006) d'économie d'énergie avancés par Hydro-Québec.

885

LA PRÉSIDENTE :

Alors, comment l'expliquer?

M. JEAN-ÉRIC TURCOTTE :

890

Comment expliquer la différence, et comment est-ce qu'eux autres vont intégrer cette différence-là dans leurs prévisions; est-ce qu'ils l'intègrent, est-ce qu'ils en tiennent compte tout simplement?

895

LA PRÉSIDENTE :

Monsieur Arnaud?

M. PATRICK ARNAUD :

900

Alors, Madame la Présidente, je ne connais pas le contexte dans lequel monsieur Caillé a fait cette déclaration. J'aimerais avoir la déclaration complète de monsieur Caillé et si j'ai une réponse, je la fournirai à la commission.

LA PRÉSIDENTE :

905

Peut-être nous revenir à une...

M. PATRICK ARNAUD :

910

Absolument.

LA PRÉSIDENTE :

915

... séance subséquente?

M. PATRICK ARNAUD :

920

Tout à fait.

LA PRÉSIDENTE :

Merci, monsieur Turcotte.

M. JEAN-ÉRIC TURCOTTE :

925

Merci.

M. ALAIN TREMBLAY :

930

Madame la Présidente, Alain Tremblay.

LA PRÉSIDENTE :

935

Oui?

M. ALAIN TREMBLAY :

940

Je pourrais peut-être apporter peut-être un dernier élément, là, pour, finalement qu'on voie... peut-être compléter la question.

LA PRÉSIDENTE :

Oui. Allez-y, monsieur Tremblay.

945

M. ALAIN TREMBLAY :

C'est que, au départ, Hydro-Québec avait présenté dans son plan stratégique, quand il a proposé son plan stratégique en novembre deux mille un (2001), pour le plan stratégique deux mille deux, deux mille six (2002-2006), d'atteindre l'objectif de point quatre (.4) térawattheure en économie d'énergie.

950

Maintenant, pour l'adoption, le gouvernement du Québec a demandé que ce soit rehaussé, là, à point cinq pour cent (.5 %) de la demande, soit, finalement, on avait identifié point sept (.7) térawattheure. Maintenant, techniquement, là, ça donnait point soixante-quinze (.75) térawattheure, là, et Hydro-Québec Distribution a déposé, dans son plan d'approvisionnement, à la Régie son projet avec point soixante-quinze (.75) térawattheure. Bon. Ça, c'est une chose.

955

Puis, bon, point soixante-quinze (.75) térawattheure, en fait, ça représente neuf pour cent (9 %), en fait, du potentiel global qui était identifié. Puis, en fait, c'est aussi... il faut mettre ça en perspective, c'est que dans les années quatre-vingt-dix (90), les programmes d'Hydro-Québec, ce qui était prévu, c'était d'atteindre dix pour cent (10 %) du potentiel puis... bon, en huit (8) ans.

960

Ça fait que je pense que c'est quand même un objectif assez... c'est un... tu sais, c'est un bon objectif, un objectif quand même assez ambitieux pour la période, quand on considère quand même que dans les années quatre-vingt-dix (90), les programmes d'Hydro-Québec ont livré des économies en deçà quand même des objectifs visés et ce, malgré une généreuse promotion.

965

Dans ce contexte-là, il y a une attitude prudente, là, qui est quand même de mise, là, puis finalement, ce qui est proposé finalement, c'est que, en fonction de l'évolution, que le plan va être mis à jour, là, les résultats obtenus, les efforts seront ajustés.

970

Ça fait que c'est tout ce que j'ai à ajouter.

975

LA PRÉSIDENTE :

Merci, monsieur Tremblay.

Alors, je vais appeler maintenant madame Louise Lamoureux-Jean, s'il vous plaît. Bonjour, madame.

980

Mme LOUISE LAMOUREUX-JEAN :

Mes salutations, Madame la Présidente, Messieurs les Commissaires.

985

À titre de représentante de la municipalité de Saint-Ludger-de-Milot, à titre de maire, je porterai à votre connaissance deux (2) interrogations.

990 La première. Est-ce que Hydro-Québec prendra en considération que la municipalité de Saint-Ludger-de-Milot a été, depuis le tout début des Chutes-des-Passes, la porte d'accès à ce chemin, qu'elle devrait le demeurer encore malgré l'évolution et l'existence d'un nouveau chemin forestier qui a fait en sorte que, depuis quelques années, cette municipalité a été isolée?

995 La venue d'un nouveau chemin forestier emprunté par le public a fait en sorte que des commerces d'une petite municipalité de sept cent quatre-vingt-cinq (785) habitants ont dû fermer leurs portes.

1000 Donc, ma question, elle est quand même assez claire. J'aimerais connaître, si les chiffres le permettent, le pourcentage de la circulation qui passera au centre du village de Saint-Ludger-de-Milot, s'il vous plaît?

LA PRÉSIDENTE :

1005 Monsieur Arnaud?

M. PATRICK ARNAUD :

1010 J'aimerais qu'on regarde une carte, s'il vous plaît.

O.K. Alors, si j'ai bien compris la question, madame se pose la question : quelle va être finalement la fréquence de traversée du village?

LA PRÉSIDENTE :

1015 Et de circulation à Saint-Ludger-de-Milot...

M. PATRICK ARNAUD :

1020 Et de circulation...

LA PRÉSIDENTE :

1025 ... en tout cas, particulièrement durant la période de construction...

M. PATRICK ARNAUD :

Oui.

1030 **LA PRÉSIDENTE :**

... j'imagine?

M. PATRICK ARNAUD :

1035

Alors, j'aimerais que Michel Beaupré nous fasse état un peu des corridors de circulation qui vont être utilisés pendant la période de construction, pour qu'on puisse bien comprendre que... d'ailleurs, ça va illustrer ce que disait madame, qu'il y a de nouvelles routes qui ont été construites et qu'actuellement, il y a plusieurs possibilités de circulation dans la région pour arriver finalement à la guérite du chemin-des-Passes qui, lui, va permettre d'accéder au point soixante-dix-sept (77) qui est l'entrée du chemin au chantier.

1040

Alors, vas-y, Michel.

1045

LA PRÉSIDENTE :

Allez-y.

M. MICHEL BEAUPRÉ :

1050

À partir de la ville de Alma, il existe actuellement deux (2) façons de se rendre au projet, via le chemin-des-Passes-Dangereuses. On passe par la voie asphaltée, je dirais, et la plus longue, on passe par Alma, on traverse Delisle, on se rend à Sainte-Monique, on traverse en rive droite de la rivière Péribonka et on monte jusqu'à Saint-Ludger-de-Milot, on fait environ quatre (4) kilomètres puis, au bout du quatre (4) kilomètres, on tombe sur le chemin-des-Passes, qui est une route gravellée.

1055

Il y a une autre possibilité. On passe... on part toujours de Alma et puis, rendu près d'un petit village qui s'appelle l'Ascension, on monte vers le nord pour rejoindre une route forestière gravellée, que les gens appellent le chemin d'Uniforêt parce que l'usine de Uniforêt est dans le secteur, et puis on se rend par ici, on traverse la rivière Péribonka un peu en aval de la centrale de Chutes-du-Diable et on rejoint le chemin gravellé à cet endroit-là.

1060

Cette route-ci a un avantage par rapport à celle-là, elle est plus courte. Par contre, on doit compter un vingt (20)... elle est de douze (12) kilomètres moins longue au total, si on part des mêmes points. Par contre, elle a vingt (20) kilomètres de plus de surface gravellée. Elle a un avantage pour un certain type de transport, pour les transports, on parlerait les transports un peu hors dimension ou très lourd. Les ponts ici sont conçus pour passer des charges de cent cinquante (150) tonnes, ce qui n'est pas le cas de certains des ponts qui sont ici.

1065

1070

Donc, nous, on pensait, surtout pour les transfos qui ont des masses, là, qui approximent environ cent (100) tonnes, on pensait passer les transformateurs par ici, question de ne pas déranger la population et puis de passer sur des ponts, là, qui sont conçus pour accepter ce type de charge.

1075

Par la suite, il n'y a pas eu, je dirais, d'exercice pour voir la répartition, là, qui se ferait entre les deux (2) chemins, là.

LA PRÉSIDENTE :

1080

On comprend que pour ce qui est prévu pour le moment, pour les grosses charges...

M. MICHEL BEAUPRÉ :

1085

C'est ça. C'était la seule orientation qu'on avait un peu prise à l'interne parce que, au fond, on n'a pas vraiment le choix, on est obligé de passer par l'arrière pour passer les transformateurs. Mais pour le reste, il n'y a pas d'orientation particulière, là, qui se fait.

LA PRÉSIDENTE :

1090

Mais qu'est-ce qui est prévu actuellement pour le passage... le taux de circulation, le nombre de passages prévus durant les fortes périodes, là?

M. PATRICK ARNAUD :

1095

Oui. Alors, on a... donc, là, maintenant qu'on a présenté, je dirais...

LA PRÉSIDENTE :

1100

Oui?

M. PATRICK ARNAUD :

1105

... la map, on a effectivement une prévision d'achalandage...

LA PRÉSIDENTE :

Oui?

1110

M. PATRICK ARNAUD :

1115

... qu'on peut vous présenter. Maintenant, il faut bien comprendre que cette prévision d'achalandage-là, comme disait Michel, le gros transport va passer probablement par le chemin d'Uniforêt et puis, ensuite, il va y avoir... les gens vont passer là où ils auront le plus l'habitude de passer.

Alors, juste vous présenter l'achalandage.

LA PRÉSIDENTE :

1120

Est-ce que vous pourriez, en faisant votre présentation, détailler ce qui serait éventuellement envisagé, qui passerait par Saint-Ludger-de-Milot?

M. PATRICK ARNAUD :

1125

C'est ce que j'essaie de faire.

Vous avez ici le trafic qui est prévu comme achalandage au chemin de la Chute-des-Passes, donc à partir de l'entrée de la guérite.

1130

LA PRÉSIDENTE :

Hum hum?

1135

M. PATRICK ARNAUD :

Ça, c'est les prévisions dans les années de la construction. Donc, vous voyez, on prévoit donc au tout début, la mise en place, je dirais, des premiers baraquements, on parle d'une centaine de passages et puis, ensuite, dès que le chantier commence, donc on a des pointes jusqu'à mille (1 000) véhicules par jour d'achalandage, avec les pointes se situant à la troisième année, ça, c'est vraiment dans les périodes de construction intensive du chantier.

1140

Maintenant, comme le disait Michel, actuellement, il n'y a pas eu de... il y a une chose qui est certaine, on sait que le gros... le trafic lourd qui nécessite les ponts... de traverser de la route de contournement, ceux-là c'est obligatoire qu'ils vont passer par là. Pour le reste, on ne peut pas vous donner des statistiques de qui va passer par Ludger-de-Milot.

1145

LA PRÉSIDENTE :

Donc, à la suite de la question de madame Lamoureux-Jean, vous ne pouvez pas nous dire quel serait éventuellement l'impact, pour la municipalité, du transport qui est prévu?

1150

M. PATRICK ARNAUD :

Non. Ce qu'on peut dire, c'est qu'il y a une proportion des mille (1 000) voyages par mois -- parce que ça, c'est des voyages par mois, hein, c'est quantité de voyages par mois -- il y a une portion probablement des mille (1 000) qui va passer par sa municipalité, mais...

1155

LA PRÉSIDENTE :

Est-ce que ça va être discuté, j'imagine, en cours de route pour savoir est-ce que, par exemple, vous imposez, à des types de... à vos contractants ou vos entreprises, des chemins?

1160

M. PATRICK ARNAUD :

1165

Je pense que la position, en partant, ça va être le trafic lourd. Ça, c'est une obligation, il y a une question de sécurité routière au niveau des ponts.

LA PRÉSIDENTE :

1170

O.K.

M. PATRICK ARNAUD :

1175

Mais est-ce qu'on va... je veux dire, on n'en est pas encore à obliger les travailleurs à choisir un chemin pour se rendre à l'entrée de la Chute-des-passes. Par contre, je dois vous dire que, au niveau du chemin de la Chute-des-passes, que nous utilisons déjà avec le projet de la rivière Manouane, nous allons devoir nous conformer et conformer tous nos travailleurs à la réglementation du chemin de la Chute-des-passes.

1180

Nous faisons partie du Comité de sécurité du chemin de la Chute-des-passes et nous allons faire appliquer toutes les règles de sécurité. Et je peux dire que nous recommanderons des règles de sécurité comme nous le faisons avec tous nos travailleurs des chantiers, qu'ils passent par Ludger-de-Milot ou qu'ils passent par l'autre chemin, je veux dire.

1185

M. LOUIS DÉRIGER :

Monsieur Arnaud, vous dites que le transport lourd va devoir passer par les ponts qui ont le plus de capacité portante. Est-ce qu'on peut comprendre, c'est que ce ne sera pas par Ludger-de-Milot, ça va être par un autre... par le chemin d'Uniforêt?

1190

M. PATRICK ARNAUD :

Absolument. Ça va être le chemin d'Uniforêt.

1195

M. LOUIS DÉRIGER :

Donc, à ce moment-là, est-ce que vous êtes capable de dire... d'abord, tout le transport lourd va se faire sur ce chemin-là, donc vous pouvez déjà dire en partant combien de transport qui va être sur ce chemin-là, d'une façon sûre?

1200

M. PATRICK ARNAUD :

Bien, on est pratiquement capable de dire que tout le transport lourd va passer...

1205

M. LOUIS DÉRIGER :

Donc, ça correspond à quoi, le transport lourd, suivant l'ensemble des...?

1210

M. PATRICK ARNAUD :

Bien là, il faudrait que je demande à mes collègues, là, combien de pourcentage.

M. MICHEL BEAUPRÉ :

1215

Quand je parlais...

LA PRÉSIDENTE :

1220

Au micro, s'il vous plaît. Au micro. Pour la transcription.

M. MICHEL BEAUPRÉ :

1225

Pardon. Quand je parlais tantôt de transport lourd, j'évoquais les transformateurs, les pièces qui sont un peu hors dimension, là, qui créent certaines difficultés à traverser les villages. On pense à des camions hors route, des trente-cinq (35) tonnes, des cinquante (50) tonnes, des choses du genre, là.

M. LOUIS DÉRIGER :

1230

Donc, on ne parle pas de vrac, à ce moment-là?

M. MICHEL BEAUPRÉ :

1235

Pardon?

M. LOUIS DÉRIGER :

1240

On ne parle pas de camions en vrac?

M. MICHEL BEAUPRÉ :

On parle de...?

1245

M. LOUIS DÉRIGER :

Les camions en vrac, les camions de transport...

M. MICHEL BEAUPRÉ :

1250

Non, non, non, non. On parle vraiment de camions de trente-cinq (35) tonnes, cinquante (50) tonnes, de pelles dont les dimensions, là, sont vraiment plus excessives, là. Donc, c'est en fait pour ne pas déranger la population. Parce que souvent aussi, il y a des problèmes d'interférence avec les câbles électriques, téléphoniques et tout ça. Donc, les transfos et puis ces camions-là.

1255

Le reste, au fond, ça peut dépendre aussi d'où viennent les travailleurs. Ils peuvent venir de Dolbeau. S'ils viennent de Dolbeau, ils vont donc automatiquement passer par Saint-Ludger, ou s'ils viennent d'Alma ou des choses du genre.

1260

La route d'Uniforêt est plus courte de douze (12) kilomètres mais par contre, elle a vingt (20) kilomètres qui est une surface gravelée passablement poussiéreuse. Donc, moi je le fais à toutes les semaines et puis, une fois sur deux (2), je passe par Saint-Ludger et puis je vais passer par l'arrière, si c'est... quand je suis plus pressé. Mais c'est une route qui est un peu plus risquée parce qu'on voit moins au niveau de la visibilité parce qu'il y a beaucoup de poussière. Donc, j'ai l'impression que les gens vont peut-être faire un choix personnel au niveau des travailleurs, là.

1265

M. LOUIS DÉRIGER :

1270

Mais est-ce que vous prévoyez faire des améliorations du chemin?

M. MICHEL BEAUPRÉ :

1275

Pardon?

M. LOUIS DÉRIGER :

Est-ce que vous prévoyez faire des améliorations du chemin pendant les travaux?

1280

M. MICHEL BEAUPRÉ :

Ce n'est pas notre route, au fond, là, c'est une route qui est utilisée par les forestiers, là. Par contre, il faut voir que ça ne fait pas le bonheur de Saint-Ludger; par contre, ça peut faire le bonheur de l'Ascension aussi.

1285

M. LOUIS DÉRIGER :

Mais l'aspect sécurité que vous avez soulevé, c'est un peu inquiétant, non?

1290

M. MICHEL BEAUPRÉ :

Pardon?

1295

M. LOUIS DÉRIGER :

La sécurité?

M. MICHEL BEAUPRÉ :

1300

1305 La sécurité, au fond, c'est surtout au niveau de la visibilité. C'est une route qui est pratiquement rectiligne mais dont le niveau de poussière est passablement élevé et puis, le soir, là, c'est quand même un peu stressant d'utiliser cette route-là. Et puis il y a du transport de camions forestiers hors normes, là. Donc, les gens vont probablement faire un choix, là, soit entre l'un et l'autre, là.

LA PRÉSIDENTE :

1310 Oui?

M. JOHN HAEMMERLI :

Deux (2) courtes questions de clarification, s'il vous plaît.

1315 Monsieur Arnaud, vous avez parlé de déplacements par jour, une fois, et par mois, l'autre fois. Alors, pouvez-vous juste...

M. PATRICK ARNAUD :

1320 C'est par mois. J'ai rectifié après, j'ai bien précisé que c'était par mois.

M. JOHN HAEMMERLI :

1325 Par mois?

M. PATRICK ARNAUD :

Oui.

1330 **M. JOHN HAEMMERLI :**

Et qu'est-ce qu'il y a dans ces mille (1 000) camions par mois qui montent au chantier?

M. PATRICK ARNAUD :

1335 Le détail des...?

M. JOHN HAEMMERLI :

1340 Oui.

M. PATRICK ARNAUD :

1345 Bien, en fait, ce n'est pas des mille (1 000)... ce n'est pas forcément mille (1 000) camions, il y a des travailleurs aussi.

M. JOHN HAEMMERLI :

Ah, c'est tous véhicules confondus?

1350

M. PATRICK ARNAUD :

C'est tous les véhicules confondus.

1355

M. JOHN HAEMMERLI :

D'accord. Ça va. Merci.

LA PRÉSIDENTE :

1360

Alors, madame Lamoureux-Jean, avez-vous une deuxième question?

Mme LOUISE LAMOUREUX-JEAN :

1365

S'il vous plaît, oui.

LA PRÉSIDENTE :

Oui. Allez-y.

1370

Mme LOUISE LAMOUREUX-JEAN :

Est-ce que la municipalité de Saint-Ludger-de-Milot, malgré le fait que les MRC du Fjord, Maria-Chapdelaine et Lac Saint-Jean recevront chacune indépendamment des redevances, compte tenu peut-être du territoire déjà existant, est-ce qu'elle peut espérer, malgré le fait qu'elle fasse partie d'une de ces MRC, recevoir, tout particulièrement pour elle, des redevances?

1375

Et la question se rattache à une affirmation. C'est que cette année, Saint-Ludger-de-Milot, par besoin et non pas pour le projet spécifiquement de l'Hydro-Québec, a fait, avec l'aide gouvernementale fédérale et provinciale et de la municipalité, trois (3) kilomètres en restructuration de la route au complet qui donne accès au chemin Chute-des-passes.

1380

Alors, la question était très simple. Est-ce que, comme municipalité, indépendamment de toutes redevances ailleurs, peut espérer améliorer son réseau routier qui mène à l'entrée du village? S'il vous plaît.

1385

LA PRÉSIDENTE :

Monsieur Arnaud?

1390

M. PATRICK ARNAUD :

1395 Oui. Alors, je prends note de la question de madame. Je veux simplement préciser que, actuellement, les deux (2) MRC qui sont impactées par le projet sont celle du Fjord et celle de Maria-Chapdelaine. La municipalité Ludger-de-Milot est située dans la municipalité... n'est pas directement, si vous voulez, impactée par le projet, à notre avis.

1400 Nous traitons avec les deux (2) autres MRC et je crois que -- elle est dans quelle MRC? Maria-Chapdelaine.

LA PRÉSIDENTE :

C'est quelle MRC pour vous, c'est Saint-Jean-Est?

1405 **Mme LOUISE LAMOUREUX-JEAN :**

Lac Saint-Jean-Est.

LA PRÉSIDENTE :

1410 Oui. O.K.

M. PATRICK ARNAUD :

1415 Oui. Alors, vous êtes dans... elle est dans le Lac Saint-Jean-Est?

LA PRÉSIDENTE :

1420 Oui.

M. PATRICK ARNAUD :

C'est ça. Alors donc, c'est bien ce que je disais.

1425 Donc, actuellement, nous avons défini les deux (2) MRC qui, à notre avis, sont impactées par le projet, et ces deux (2) MRC seront les deux (2) MRC avec qui nous aurons... avec qui nous avons actuellement, en discussion, un plan de compensation.

1430 Alors, je ne peux que prendre note de la demande de madame, mais je ne peux pas m'engager sur quoi que ce soit.

LA PRÉSIDENTE :

1435 Juste pour peut-être aller plus loin dans votre question, si effectivement la municipalité devient un endroit où il y a beaucoup de passages de camions, beaucoup de passages... est-ce

qu'il y a une entente qui, habituellement, est faite ou est-ce qu'Hydro-Québec évalue l'impact du dérangement ou des réseaux qui peuvent être affectés par le projet? Est-ce que ça, c'est évalué?

1440 **M. PATRICK ARNAUD :**

Regardez, je pense qu'actuellement, ce genre d'évaluation actuellement, au moment où on se parle, elle n'est pas prévue, mais je dois dire qu'à partir du moment où le projet va être approuvé, je pense qu'il y a une administration de chantier qui va se mettre en place et puis je
1445 pense que je référerais madame, à ce moment-là, à faire des représentations auprès de l'administrateur du projet. O.K.?

LA PRÉSIDENTE :

1450 Vous avez votre réponse, madame Lamoureux?

Mme LOUISE LAMOUREUX-JEAN :

Est-ce que vous me permettez, Madame la Présidente, une sous-question...
1455

LA PRÉSIDENTE :

Allez-y.

1460 **Mme LOUISE LAMOUREUX-JEAN :**

... s'il vous plaît?

Alors, dans ce que monsieur Arnaud a dit tantôt, oui, Hydro-Québec a une part
1465 importante dans le comité qu'on appelle Comité des passes. Il faut bien comprendre que Saint-Ludger-de-Milot, dans la demande qu'elle vient de faire pour une redevance possible, ça part du kilomètre zéro, le chemin des Passes et nous, on est en bas du kilomètre zéro.

Alors, toute l'abondance des montants que l'Hydro-Québec met dans le Comité des
1470 passes, ça part de zéro kilomètre en montant jusqu'au cent quatre-vingt-quinze (195) et Saint-Ludger-de-Milot se situe en bas du zéro. C'est important qu'on le sache.

LA PRÉSIDENTE :

1475 Bon. Alors, de toute façon, ce n'est pas vraiment une sous-question, c'est plutôt...

Mme LOUISE LAMOUREUX-JEAN :

Bien, elle s'en vient ma sous-questions, là.
1480

LA PRÉSIDENTE :

Oui, mais là, venez vite parce que là, en principe, ce que vous m'avez dit relève plutôt d'une demande ou d'une partie que vous pourriez...

1485

Mme LOUISE LAMOUREUX-JEAN :

Bon.

1490

LA PRÉSIDENTE :

... d'un mémoire que vous pourriez déposer.

Mme LOUISE LAMOUREUX-JEAN :

1495

Alors, la question, elle est très simple, elle est peut-être même un petit peu serrée dans le temps. Est-ce que le fait que la MRC Lac Saint-Jean-Est n'a pas donné suite va pénaliser Saint-Ludger-de-Milot qui fait partie de cette MRC? Je ne voudrais pas qu'on en soit rendu là.

1500

LA PRÉSIDENTE :

Monsieur Arnaud, peut-être nous expliquer dans quel contexte la MRC de Saint-Jean n'est pas considérée comme impactée et donc, ne fait pas partie de l'entente qui est prévue?

1505

M. PATRICK ARNAUD :

Bien, regardez, Madame la Présidente. Nous, quand on parle d'un territoire impacté, on parle d'un territoire sur lequel va se dérouler le projet. Alors, le projet est cent (100) kilomètres au nord, donc la municipalité de Saint-Jean est, par rapport au projet, cent (100) kilomètres au sud. Donc, pour nous, la MRC de Saint-Jean-Est n'est pas une MRC qui est impactée par le projet.

1510

Qu'il y ait de l'achalandage pendant la période de construction qui passe à travers cette MRC, c'est une chose normale, c'est ce qu'on appelle la périphérie de tout projet, mais on ne peut pas passer des accords avec toutes les régions ou toutes les parcelles de régions par lesquelles va transiter le camionnage ou vont transiter les travailleurs.

1515

Je veux dire, ces gens-là utilisent les infrastructures de la province et nous, nous compensons et nous passons des accords avec les MRC qui sont impactées directement par le projet.

1520

LA PRÉSIDENTE :

Mais on comprend que ce n'est pas parce que la MRC de Saint-Jean-Est ne fait pas partie de l'entente actuellement, que ça enlève la possibilité pour les représentants de

1525

Saint-Ludger-de-Milot ou une municipalité, de faire ses représentations auprès d'Hydro-Québec dans le contexte des travaux, s'il y a impact ou quoi que ce soit?

M. PATRICK ARNAUD :

1530

Écoutez, je pense que j'ai été très clair. J'ai dit à la commission que, pour l'instant, je pense que ça n'a rien à voir avec la MRC du Lac Saint-Jean-Est. Si Ludger-de-Milot est impactée, je dirais, il y a une administration de projet qui va être mise en place. Je pense qu'Hydro-Québec est une compagnie assez responsable, on a toujours été ouvert aux discussions. Si le projet crée des impacts qui sont insupportables, je pense qu'on sera ouvert à discuter. C'est tout ce que je peux dire pour l'instant.

1535

LA PRÉSIDENTE :

1540

Merci. Merci, madame Lamoureux.

Mme LOUISE LAMOUREUX-JEAN :

1545

Merci, Madame la Présidente, Messieurs les Commissaires et monsieur Arnaud. Merci beaucoup.

LA PRÉSIDENTE :

1550

Merci. Alors, je vais appeler un troisième intervenant, monsieur Daniel Groleau, s'il vous plaît.

Alors, bonjour. Votre première question.

M. DANIEL GROLEAU :

1555

Bonjour. J'aimerais poursuivre un petit peu sur le questionnement concernant les ententes en négociation avec les MRC.

1560

Donc, selon les réponses que j'ai obtenues hier soir en ouverture d'audience et suite à la lecture du document qui a été déposé par les MRC, bien, on remarque qu'effectivement les deux (2) parties s'entendent pour confirmer qu'il y a effectivement des négociations d'entente présentement, mais ne peuvent fournir plus de détails pour le moment.

1565

Selon nos informations, deux (2) types d'ententes seraient proposées aux MRC, soit un montant... le versement d'un montant forfaitaire ou, encore, le versement qui s'étalerait sur plusieurs années -- bon, les sommes d'argent seraient... en dollars actualisés, ça équivaldrait à la même chose -- on parle de quinze (15) millions de dollars pour les deux (2) MRC.

1570

Est-ce que, soit le promoteur ou les MRC, seraient en mesure de confirmer cette information?

LA PRÉSIDENTE :

1575 Je vais d'abord peut-être... je demanderais à un représentant de MRC. Je ne sais pas lequel qui est présent ou qui est arrivé. Chapdelaine? C'est ça. Non...

M. STEEVE LEMIRE :

1580 ... le Fjord.

LA PRÉSIDENTE :

Le Fjord. Alors, vous approcher.

1585 Alors, monsieur Arnaud, d'abord concernant les ententes à signer avec les MRC, je voudrais juste peut-être que vous nous expliquiez l'état de situation où vous en êtes, puis quelles seront les ententes qui seront à signer et de quels types d'ententes qu'on parle?

M. PATRICK ARNAUD :

1590 Actuellement, Madame la Présidente, on est en discussion avec chacune des MRC. Bon. Monsieur Groleau a des informations très spécifiques sur la nature que pourraient avoir ces ententes. Effectivement, les ententes pourraient être de cette nature.

1595 Je pense que nous avons, nous, un engagement vis-à-vis de chacune des MRC de, pour l'instant, ne pas divulguer la nature et le contenu de ces ententes. Ce que nous avons dit, que ce serait des ententes équitables en fonction et en comparaison de celle qui est actuellement publicisée suite à l'entente de la signature avec Mashteuiatsh.

1600 Alors voilà exactement l'état de la situation. Nous apprécierions beaucoup qu'on nous laisse finir la négociation avec les MRC. C'est une question, je pense, de... je pense que c'est normal qu'on ne puisse pas parler publiquement d'une entente qui est finalement une entente contractuelle entre une MRC et un promoteur, qui est une entente finalement de dédommagement.

1605 Nous donnons l'information, je pense, la plus tangible possible, que ce serait une entente puisque l'entente de Mashteuiatsh a été publicisée et qu'on en connaît les contenus, on dit, ce sera une entente équivalente. Parce que dans notre esprit, l'idée, c'est que l'utilisation du territoire se fait autant par les gens de Mashteuiatsh que par les gens des deux (2) MRC. Donc, 1610 le souci que nous avons, c'est d'avoir une entente équitable entre les gens des MRC qui utilisent le territoire et les gens de Mashteuiatsh qui utilisent le territoire.

1615 Alors voilà exactement où nous en sommes. Et nous avons bon espoir que, très rapidement, nous allons arriver à finaliser ces ententes.

LA PRÉSIDENTE :

1620 Donc, je comprends que le type d'entente qui se discute... qui sera discuté est sensiblement le même genre que l'entente que vous avez eue avec Mashteuiatsh, c'est-à-dire on part des mêmes bases?

M. PATRICK ARNAUD :

1625 C'est équivalent.

LA PRÉSIDENTE :

C'est équivalent?

1630 **M. PATRICK ARNAUD :**

On a va dire que c'est équivalent et ce sera... et actuellement, nous considérons que nous avons un accord des MRC parce que nous avons des lettres dans le rapport d'impact qui font... de l'étude d'impact qui font état de leur acceptation du projet, et la phase financière est une phase de négociation qui va aboutir quand elle aboutira.

LA PRÉSIDENTE :

1640 Et vous faisiez référence, dans votre étude d'impact, concernant le type d'entente avec la nation autochtone qui était un peu semblable à celle... ou calquée un peu sur ce même type d'entente, je pense, si j'ai bonne mémoire, de Tounustouc?

M. PATRICK ARNAUD :

1645 Tounustouc, oui.

LA PRÉSIDENTE :

1650 Bon. Est-ce qu'on peut penser que le type d'entente que vous discutez... que vous aurez à discuter avec les MRC va être de même type que ceux que vous avez faits avec les mêmes entités dans les autres régions ou même pour Manouane?

M. PATRICK ARNAUD :

1655 Une chose qui est certaine, c'est que l'entente qui sera passée avec les MRC dans le cas du projet de la Péribonka sera de même nature que celui qui a été passé avec d'autres MRC dans le cadre d'autres projets, je veux dire, ce sera comparable.

LA PRÉSIDENTE :

1660

Ce sera comparable.

M. PATRICK ARNAUD :

1665 De la même façon que les ententes que nous avons passées avec la communauté de Mashteuiatsh et de même nature que celles que nous avons passées dans le cadre de Touloustouc et des dérivations.

LA PRÉSIDENTE :

1670 Merci. Pour le représentant de la MRC du Fjord, j'aimerais un peu vous entendre sur... dans le fond... vous représentez, là, une région, des organismes, des municipalités. Dans le fond, je voudrais juste savoir quel est l'objectif de votre MRC, et si c'est la même pour d'autres, dans ce cadre d'entente-là; quel est votre objectif ou votre intention en regard de ce que vous
1675 avez besoin de couvrir ou ce qui répond aux attentes de la MRC?

Je n'ai pas besoin nécessairement de chiffres, là, ce que je veux comprendre, c'est qu'est-ce qui est important pour vous quand arrive un projet comme celui-là dans la région, dans votre secteur, qu'est-ce qui est important pour vous, là, de voir avec le promoteur?

1680

M. STEEVE LEMIRE :

Écoutez, Madame la Présidente, là, concernant ces aspects-là du questionnement...

1685 **LA PRÉSIDENTE :**

Excusez. Votre nom?

M. STEEVE LEMIRE :

1690

Alors, Steeve Lemire.

LA PRÉSIDENTE :

1695 O.K.

M. STEEVE LEMIRE :

1700 Alors, concernant ces aspects-là du développement, écoutez, je pourrais transmettre, là, à notre directeur général, là, la question et puis je pourrais peut-être, là, vous revenir, si vous le voulez bien, là, avec la vision de la MRC...

LA PRÉSIDENTE :

1705 Oui.

M. STEEVE LEMIRE :

... concernant le projet.

1710

LA PRÉSIDENTE :

O.K. Je comprends bien, là... comprenez bien de part et d'autre que je n'ai pas l'intention de faire négocier sur la place publique un contrat ou quoi que ce soit. Mais je comprends aussi, de la part de la population, l'intérêt de savoir un peu, on s'en va vers où, c'est quoi notre intérêt à nous comme regroupement de municipalités, de citoyens; quand arrive un projet comme celui-là, comment on s'insère là-dedans?

1715

Ce n'est pas toujours... je ne parle pas nécessairement d'intérêt financier, je parle comment on s'insère dans ce projet-là, comment est-ce qu'on est... où est-ce qu'on va se retrouver comme entité pour la région.

1720

Alors, ce que vous me dites, c'est que vous pourriez avoir une réponse rapidement?

1725

M. STEEVE LEMIRE :

Oui. Alors, au cours des... au cours des... peut-être d'ici demain, là, ou...

LA PRÉSIDENTE :

1730

Parfait.

M. STEEVE LEMIRE :

... au cours des prochains jours, on pourra vous transmettre l'information.

1735

LA PRÉSIDENTE :

Oui. Mon collègue a une question.

1740

M. LOUIS DÉRIGER :

Monsieur Lemire, dites-moi, concernant le projet d'Hydro-Québec, est-ce que pour le développement de la MRC, pour les plans stratégiques au niveau villégiature, au niveau récréotourisme, est-ce que le projet devient pour vous une contrainte ou un potentiel...?

1745

M. STEEVE LEMIRE :

Je pense qu'au niveau du territoire, là, du secteur de la rivière Péribonka, au niveau villégiature, il n'y a pas beaucoup d'occupation du territoire, là, compte tenu soit des contraintes

1750

d'accès actuellement ou bien des contraintes au niveau des distances aussi, alors qu'on doit parcourir pour avoir accès au plan d'eau.

1755 Alors, au niveau villégiature, actuellement donc, il n'y en a pas beaucoup. Potentiel, bien, c'est sûr qu'au niveau du projet d'Hydro-Québec, bon, il mentionne, là, qu'il pourrait y avoir un réservoir, là, de quoi, de trente-cinq (35) kilomètres de long, alors qui pourrait être favorable à éventuellement du potentiel.

1760 Actuellement, la MRC est en processus aussi de révision de son schéma d'aménagement, ce qui fait en sorte qu'elle devra revoir un peu la façon qu'elle pourra développer les territoires non organisés.

1765 Et puis selon aussi les demandes potentielles, au niveau des villégiateurs, bien, il pourra peut-être y avoir, là, un certain développement qui pourrait se faire, là, au niveau de ce secteur-là si les accès s'améliorent et puis si la clientèle est intéressée aussi à parcourir des distances comme ça pour faire ce type d'activité récréative-là.

M. LOUIS DÉRIGER :

1770 Donc, vous croyez que le projet pourrait amener un aspect positif, si on veut, au développement qui est envisagé pour le nord?

M. STEEVE LEMIRE :

1775 Oui. Il peut y avoir des effets aussi. Et puis je pense qu'il a été déposé également un document par la MRC Maria-Chapdelaine concernant aussi le développement récréotouristique de la rivière Péribonka. Alors, c'est un des aspects, là, récréotouristique aussi, qui peut être... en tout cas, qui peut avoir des impacts, là, sur la rivière; mais négatifs, positifs, là, c'est peut-être difficile à ce stade-ci, là, de répondre là-dessus.

1780

M. LOUIS DÉRIGER :

1785 Mais est-ce que vous croyez que le changement qu'il va y avoir sur le milieu, un changement, disons, au niveau des paysages, au niveau... par exemple, le fait qu'on va passer d'un milieu plutôt de rivières à un milieu plutôt de lacs, est-ce que vous croyez que ça peut être aussi un aspect qui peut modifier les... faire des changements dans le milieu?

M. STEEVE LEMIRE :

1790 C'est sûr que les besoins des villégiateurs varient aussi. Alors, certains types de villégiateurs, par exemple, vont peut-être préférer pratiquer des activités sur une rivière plutôt que sur un réservoir. On parle peut-être des types de pêches qui peuvent varier aussi, parce qu'un réservoir peut amener peut-être d'autres types de prises, de captures pour la pêche.

1795 Alors, c'est sûr que si on revient aussi au paysage, alors ça va demeurer dans certains
coins peut-être difficilement accessible aussi, là, parce que... à cause des escarpements et des
chemins, là, qu'on ne retrouve pas partout non plus sur le territoire, alors ça peut varier, là.

M. LOUIS DÉRIGER :

1800 Une question peut-être à monsieur Arnaud.

1805 Les modifications que vous allez faire avec le nouveau réservoir, avant que le milieu
reprenne, je dirais, une certaine... un paysage, disons, naturel, ça peut prendre combien
d'années après la mise en eau? On parle de quoi, de cinq (5) ans, dix (10) ans, avant que le
milieu reprenne une certaine... un côté plus naturel que... j'imagine qu'au début, ça va être assez
artificiel mais par la suite, avant que ça se colonise par la végétation, on parle de combien
d'années à peu près?

1810 **M. PATRICK ARNAUD :**

1815 Je pense que, d'abord, il faut dire que le paysage, il va subir quand même une
modification à cause du barrage. Maintenant, je pense que les écosystèmes autour d'un
réservoir, ça varie entre cinq (5) et dix (10) ans, dépendant de la latitude où on se trouve. C'est
évident, à cette latitude, on se trouvait à une latitude assez au nord.

1820 Donc, pour répondre à votre question, je dirais huit (8) à dix (10) ans pour que, vraiment,
il y ait une végétation qui recommence à lui donner... mais je pense que le lac va, en partant,
avoir... ça ne va quand même pas avoir l'air d'un paysage lunaire, hein, il va y avoir quand
même... on va déboiser autour du réservoir sur une bande de trois (3) mètres, mais après, ça ne
va pas être touché.

1825 Donc, si vous voulez, le paysage va quand même demeurer ce qu'il est, simplement
qu'au lieu d'avoir une rivière, on va avoir un lac et donc, ça va être la principale modification. Dix
(10) ans après, ça n'aura pas beaucoup changé. Il y a certains « écotones » riverains qui vont se
recréer mais globalement, je pense que très rapidement, « l'écotone » riverain va se recréer, hein.
Je pense que...

1830 Ce n'est quand même pas un réservoir qui est complètement dénudé autour, rapidement,
ça va avoir l'effet d'un lac naturel. Et puis si je vous superpose le paysage actuel, voilà à peu
près ce que ce serait. Actuellement, ce serait une rivière assez encaissée, vous voyez? Et
donc, finalement, ça va être un réservoir mais on va avoir... le paysage ne va pas... il n'y a pas
une destruction du paysage, il y a une modification du paysage. O.K.?

1835 **LA PRÉSIDENTE :**

O.K. Pour votre deuxième question, monsieur Groleau?

M. DANIEL GROLEAU :

1840

Oui. Je vais vous citer juste un bref passage du rapport du BAPE pour le projet de la Manouane. Déjà, à ce moment-là, on s'interrogeait sur les ententes avec les MRC. Je veux juste comprendre... aussi, c'est vraiment par souci de transparence, là, savoir exactement, en termes de négociations; moi, les montants d'argent, ça m'importe peu mais le contenu des ententes, lui, je le trouve important.

1845

«Donc, la commission est d'avis que, pour éviter toute apparence de conflit d'intérêt, un accord cadre pour la création d'une société en commandite devrait être signé seulement après...»

1850

LA PRÉSIDENTE :

Parlez moins vite un petit peu, s'il vous plaît.

1855

M. DANIEL GROLEAU :

«... société en commandite devrait être signé seulement après l'obtention des autorisations environnementales des projets visés. De plus, il devrait y avoir un engagement de la part des partenaires de réserver des sommes d'argent à des programmes visant l'amélioration de l'environnement autres que ceux prévus au suivi du projet.»

1860

Donc, sachant maintenant qu'effectivement, des ententes sont en négociation avec les MRC, est-ce qu'il serait possible de savoir... je pense pas d'avoir ma question aujourd'hui parce que... serait-il possible de savoir quelle est la place qui serait réservée à la mise en valeur environnementale dans la façon de dépenser ces futures sommes d'argent?

1865

Si on prend l'exemple de l'entente conclue avec les Innus, déjà on voyait, ce n'est pas des... ce n'est peut-être pas des projets très, très concrets mais on voyait déjà des grandes orientations où la mise en valeur environnementale apparaissait dans la façon de dépenser les argents.

1870

Est-ce qu'on pourrait déjà avoir des engagements de la part des MRC pour réserver des sommes d'argent à la mise en valeur environnementale?

1875

LA PRÉSIDENTE :

Alors, monsieur Lemire, peut-être nous expliquer quelles sont les intentions de la MRC à cet effet, concernant les subsides qui reviendraient de cette entente-là?

1880

M. STEEVE LEMIRE :

Alors, encore une fois, Madame la Présidente, concernant les aspects, là, d'une éventuelle entente ou au sujet des négociations, alors je vais devoir, là, faire une... transmettre la question, là, à notre directeur général, et puis vous auriez la réponse.

1885

LA PRÉSIDENTE :

Donc, il pourrait être présent pour répondre, en fait, aux deux (2) questions.

1890

M. STEEVE LEMIRE :

Oui.

LA PRÉSIDENTE :

1895

Peut-être dans le cadre, quelles sont les grandes... les besoins de la MRC ou les intentions de la MRC et, à l'intérieur de ça, pour l'utilisation d'un fonds éventuel ou de montants qui seraient alloués, quelle est la part de projets... quel type de projet, quelle est la part de projets qui ont une valeur environnementale?

1900

M. STEEVE LEMIRE :

Oui. On va vous revenir avec ces informations-là.

1905

LA PRÉSIDENTE :

Alors, d'ici demain, on peut penser qu'on aura réponse à votre question. Merci.

M. DANIEL GROLEAU :

1910

Toujours dans la suite, est-ce que je peux me permettre une autre question?

LA PRÉSIDENTE :

1915

Rapidement, parce qu'on a encore d'autres personnes à passer.

M. DANIEL GROLEAU :

Oui.

1920

LA PRÉSIDENTE :

Disons que, comme vous n'avez pas eu réponse à votre question, je vous en donne une autre.

1925

M. DANIEL GROLEAU :

Merci. Vous êtes gentille!

1930 En fait, c'est dans la continuité, en fait. Il y a un contexte historique qui entoure ce projet-là puis peut-être que c'est important que vous le sachiez; vous le savez peut-être déjà.

1935 En fait, en quatre-vingt-douze (92), il y a eu un énorme combat ici dans la région qui avait pour but de proposer l'harnachement d'un quatrième barrage sur la Péribonka plutôt que l'harnachement de l'Ashuapmushuan.

1940 Aujourd'hui, on se retrouve avec une réserve aquatique projetée sur le territoire de l'Ashuapmushuan, et avec un projet sur la table, sur la Péribonka. Il y avait une coalition à cette époque-là où il y avait des... la Fédération des syndicats,, il y avait le Conseil régional de l'environnement, il y avait... en fait, ça regroupait... cette coalition-là regroupait beaucoup de gens ici, là, une grosse partie de la population régionale.

1945 Aujourd'hui, c'est sûr que j'imagine qu'il y a des MRC, notamment du domaine du Roi qui doit se retrouver un petit peu...

LA PRÉSIDENTE :

Peut-être je vous demanderais d'aller à la question tout de suite.

1950 **M. DANIEL GROLEAU :**

1955 En fait, ma question est simple. Est-ce qu'on a déjà pensé, dans le système de compensation... d'entente avec les MRC, est-ce qu'on a déjà pensé d'avoir une vision régionale de ce projet-là plutôt qu'une vision ponctuelle, c'est-à-dire de conclure des ententes avec les MRC du Saguenay Lac Saint-Jean plutôt que seulement avec les deux (2) MRC touchées?

LA PRÉSIDENTE :

1960 Je vais passer la question à monsieur Arnaud qui a un petit peu abordé l'aspect tout à l'heure en expliquant pourquoi c'est deux (2) MRC plutôt que trois (3), dans le contexte où on parlait tout à l'heure de la MRC de Lac Saint-Jean-Est, ont été choisies plutôt que, de façon plus large au niveau régional?

M. PATRICK ARNAUD :

1965 Je pense que j'ai répondu à la question en définissant les deux (2) MRC qui ont été touchées directement par le projet. Actuellement, il n'y a pas d'autres... on n'envisage pas d'autres... où s'arrête la région, vous comprenez, on peut se poser la question.

1970 Je voudrais peut-être revenir à la question précédente, parce que je pense que monsieur... par souci de transparence, j'avais prévu qu'on nous demanderait un petit peu ce qu'on faisait avec les fonds de développement.

LA PRÉSIDENTE :

1975

Oui?

M. PATRICK ARNAUD :

1980

Alors, j'ai sorti les initiatives qui sont actuellement en cours pour le fonds Tounustouc, qui est donc un projet dont on a déjà parlé.

LA PRÉSIDENTE :

1985

Oui.

M. PATRICK ARNAUD :

1990

Et monsieur pourra juger lui-même que beaucoup d'initiatives du fonds Tounustouc ont trait à l'environnement... pas seulement à l'environnement. Mais finalement, je pense que toutes ces initiatives que je vois ici, et dans chacune des municipalités qui sont identifiées, ont trait à l'amélioration de la qualité de vie, globalement.

1995

Alors, c'est ça que le fonds de développement de Tounustouc a permis aux différentes municipalités qui ont été touchées par le projet de Tounustouc.

LA PRÉSIDENTE :

2000

Je comprends de votre questionnement, monsieur Groleau, c'est que... si on démêlait deux (2) choses, là, c'est-à-dire la région versus les municipalités qui ont été identifiées... les MRC qui ont été identifiées comme impactées et, ce que je comprends, c'est la façon... le fonds qui serait créé éventuellement et l'utilisation de ce fonds-là.

2005

Votre question... c'est-à-dire votre interrogation, est-ce que c'est à savoir que l'utilisation de ces fonds-là ne sera que pour les deux (2) MRC impactées ou bien, ils seront utilisés de façon pour des projets beaucoup plus régionaux? C'est ça votre interrogation?

M. DANIEL GROLEAU :

2010

Vous parlez de ma dernière question...

LA PRÉSIDENTE :

2015

Oui.

M. DANIEL GROLEAU :

... ou vous parlez de mon souci général?

2020 **LA PRÉSIDENTE :**

Non, non. Bien, c'est...

2025 **M. DANIEL GROLEAU :**

2025

En fait, moi, c'est... bien, par rapport à la mise en valeur environnementale, je suis conscient de ce que monsieur Arnaud dit. Effectivement, il y a des projets très intéressants qui ont été réalisés dans d'autres projets hydroélectriques au Québec. Ça, je ne mets pas ça en doute puis je ne mets pas en doute non plus que ça va se passer pour le projet Péribonka, je veux juste m'en assurer.

2030

Et dans le fond, ce n'est pas après la signature d'une entente qu'on s'assure de ça. Donc, c'est faire peut-être partie intégrante, être au fait de ce qui est en train d'être négocié, de ce qui est en train d'être mis sur papier puis de connaître les engagements des MRC.

2035

LA PRÉSIDENTE :

On comprend, là, qu'il y a une partie de cet aspect-là, ce que vous me dites, qui relève de votre opinion, de votre intention ou de votre demande en regard du projet.

2040

Mais on comprend aussi que les négociations actuellement se feraient dans le cadre de... entre Hydro-Québec et les MRC. On comprend que les MRC représentent des municipalités qui, elles-mêmes, représentent des citoyens? Et j'imagine qu'il y a quand même, là, à l'intérieur de ces autres processus de consultation et de représentation, une possibilité aussi de vous faire entendre lors des discussions pour les gens qui vous représentent.

2045

Et je comprends que votre intention en regard du projet à l'étude, vous aurez une opinion et des suggestions à faire lors de la deuxième partie; ça va?

2050 **M. DANIEL GROLEAU :**

Oui.

LA PRÉSIDENTE :

2055

Merci, monsieur Groleau.

M. DANIEL GROLEAU :

2060

Pour ce qui était de ma dernière question, elle était simple, mais je comprends... je ne m'attendais pas non plus à une question, c'était peut-être par rapport au contexte historique, s'il avait déjà été envisagé, connaissant les faits historiques, aussi d'inclure d'autres MRC qui avaient été perdantes peut-être par rapport au choix qui avait été mis de l'avant, par Hydro-Québec...

2065

LA PRÉSIDENTE :

Je pense que la réponse a été claire de monsieur Arnaud, les raisons pour lesquelles il négociait avec telle personne... tel représentant.

2070

M. DANIEL GROLEAU :

Merci.

2075

LA PRÉSIDENTE :

Merci, monsieur Groleau. Alors, on va faire une petite pause de cinq (5) minutes et on va revenir avec le prochain intervenant.

ADVENANT 15 H 00, SUSPENSION DE LA SÉANCE

2080

ADVENANT 15 H 10, REPRIS DE LA SÉANCE

LA PRÉSIDENTE :

Nous vous demandons de vous approcher, nous allons continuer.

2085

Je vais inviter le prochain intervenant, monsieur John Burcombe, s'il vous plaît.

Alors, bonjour, monsieur Burcombe. Vos questions?

2090

M. JOHN BURCOMBE :

Bon après-midi, Madame la Présidente.

2095

Je veux retourner un peu sur la justification pour connaître le processus d'autorisation qui est utilisé à Hydro-Québec. Je présume que, à quelque part, c'est le conseil d'administration d'Hydro-Québec qui a une décision à prendre. Est-ce que c'est la décision finale?

2100

Et aussi, j'ai fait référence, dans ma demande, au fait que le promoteur devrait... fait mention des démarches qu'il a faites auprès des organismes gouvernementaux qui doivent aussi approuver le projet. Alors, qui est impliqué dans l'approbation d'un projet comme le projet Péribonka?

LA PRÉSIDENTE :

2105

Monsieur Arnaud?

M. PATRICK ARNAUD :

Oui. Bon. Là, il y a deux (2) points que je voudrais soulever.

2110 Le premier, c'est qu'un projet, à partir du moment où on décide de faire un projet, il y a tout un processus qui s'enclenche. Et ce processus, ce n'est pas un processus qui s'enclenche les yeux fermés, il s'enclenche en fonction de tout ce qui est réglementaire et tout le cadre réglementaire par lequel on est régi.

2115 Il y a actuellement, dans le processus d'étude, deux (2) décrets qui doivent être donnés par le gouvernement, un pour faire les études d'avant-projet et l'autre pour amorcer la construction. À la suite du deuxième décret, le deuxième décret est finalement le processus que le gouvernement a choisi pour autoriser la construction du projet.

2120 Du côté d'Hydro-Québec, il y a un processus qui s'enclenche dès qu'on décide de faire des études préliminaires et, au niveau des études d'avant-projet, il y a effectivement un processus d'autorisation qui monte jusqu'au conseil d'administration d'Hydro-Québec.

2125 Alors, si vous voulez, il y a deux (2) processus, il y a le processus interne à Hydro-Québec puis il y a le processus réglementaire au niveau du Québec.

Alors peut-être que Richard, vous auriez quelque chose à rajouter?

M. RICHARD PRIMEAU :

2130 Madame la Présidente, quand on parle ici de l'approbation par d'autres instances du projet Péribonka, étant donné que la production est déréglementée, juste aussi pour mettre en séquence certains événements, le plan stratégique deux mille deux, deux mille six (2002-2006) qui est la référence, a, bien sûr, été entériné par le conseil d'administration, mais il a été déposé au gouvernement du Québec le vingt-neuf (29) octobre deux mille un (2001).

2140 Suite à ce dépôt s'est tenue, en janvier deux mille deux (2002), la Commission sur l'économie et le travail et c'est suite à cette commission qui a eu lieu à Québec, que le dix-neuf (19) juin deux mille deux (2002), le plan stratégique a été approuvé par le conseil des ministres. J'ai cité tantôt le numéro du décret.

Maintenant, si vous me permettez, je voudrais lire un passage dudit plan stratégique qui traite de Péribonka.

2145 «À l'horizon du plan stratégique, Hydro-Québec Production prévoit investir un milliard sept cents millions de dollars dans l'ensemble de projets hydroélectriques comprenant les aménagements de la Toulnostouc et de la Péribonka de même que des projets de dérivation partielle de rivières pour augmenter la capacité de production de centrales existantes dont celle du bassin de la rivière Betsiamites.»

2150 Donc, avec l'aval du plan stratégique, nous considérons que nous avons l'approbation du conseil des ministres pour procéder aux études et à la réalisation du projet que nous soumettons pour analyse. Citation de la page 73 du plan stratégique.

2155 **LA PRÉSIDENTE :**

Merci. Monsieur Burcombe?

2160 **M. JOHN BURCOMBE :**

D'accord. Mais si je comprends bien, il y a une autorisation spécifique aussi à venir du ministère des Ressources naturelles. Est-ce que c'est le cas?

2165 **LA PRÉSIDENTE :**

Monsieur Arnaud?

M. PATRICK ARNAUD :

2170 Je pense qu'on a...actuellement, je pense qu'on vient de présenter l'autorisation. À partir du moment où le plan de développement est approuvé, ça nous donne la possibilité d'amorcer des études et, ensuite, les autorisations que nous devons obtenir, sont des autorisations qui viennent des ministères concernés, c'est-à-dire principalement le ministère de l'Environnement qui est celui qui va permettre l'obtention du deuxième décret... du premier et du deuxième décret.

2175

Et je tiens à signaler que la directive apparaît au moment où nous commençons l'étude d'impact. Donc, à partir du moment où nous commençons l'étude d'impact, nous le faisons sur une directive du ministère de l'Environnement.

2180 **LA PRÉSIDENTE :**

Peut-être pour monsieur Tremblay, quelles sont les autorisations, dans le cadre du projet de Péribonka, qui seront nécessaires?

2185 **M. ALAIN TREMBLAY :**

Bon. Pour le projet Péribonka, bon, comme l'a mentionné monsieur Primeau, il y a eu le plan stratégique deux mille deux, deux mille six (2002-2006) qui a été approuvé par le gouvernement. Je vais vous le déposer en dix-neuf (19) copies avec l'extrait pertinent, là, dans le plan stratégique qui encadre le projet Péribonka.

2190

LA PRÉSIDENTE :

Est-ce qu'on parle du même plan stratégique...

2195

M. ALAIN TREMBLAY :

Oui.

2200 **LA PRÉSIDENTE :**

... qui a été déposé par Hydro-Québec?

2205 **M. ALAIN TREMBLAY :**

Ah, il a été déposé?

LA PRÉSIDENTE :

2210 Oui, il a déjà été déposé.

M. PATRICK ARNAUD :

Oui, oui.

2215

M. ALAIN TREMBLAY :

2220 Il est déposé? Bon. O.K. C'est une chose de moins... les choses à faire. Parfait. Bon. Ensuite, en fait, pour les autorisations, il y a eu le premier décret, les autorisations d'études du projet qui ont déjà été délivrées, puis qui sont délivrées normalement pour les projets de production.

2225 Comme seconde autorisation, bien là, suite aux audiences et à l'examen qui va être fait, il y a un décret conjoint, ministère de l'Environnement et Ressources naturelles, qui est préparé... un projet de décret préparé... et de recommandations de chacun des deux (2) ministères puis qui est passé, à ce moment-là, à chaque... quand les justifications sont toutes obtenues et que le gouvernement est prêt à procéder, il y a une autorisation qui... les décrets sont adoptés le même jour, les deux (2) décrets. C'est des décrets de construction.

2230 Ensuite aussi, bon, préalablement à ça, quand même, il faut peut-être... pour encadrer le projet, si on parle particulièrement du projet Péribonka, là, sur l'aspect technico-économique du projet, le ministère des Ressources naturelles, de la Faune et des Parcs, il y a eu des échanges avec Hydro-Québec Production, lesquels ont conduit particulièrement à des questions et des commentaires qui ont été transmis au ministère de l'Environnement et qui ont été intégrés à

2235 d'autres questions pour transmettre à l'initiateur du projet.

2240 Là, les questions du ministère des Ressources naturelles, de la Faune et des Parcs ont porté principalement sur les sujets suivants, dans le cadre du projet Péribonka : la justification du projet, l'aménagement de la centrale, l'optimisation de la production, le choix d'équipement, les routes et ponts, et les raccordements électriques de la centrale sur le réseau de transport.

Les réponses obtenues ont été satisfaisantes et se trouvent dans le document préparé par Hydro-Québec Production nommé «Complément de l'étude d'impact sur l'environnement» de juin deux mille trois (2003).

2245

Enfin, pour les récents échanges des renseignements sur le projet Péribonka, il convient qu'Hydro-Québec intègre ces derniers ajustements dans la présentation du projet au cours des présentes audiences.

2250

LA PRÉSIDENTE :

Merci. Monsieur Burcombe, votre deuxième question?

2255

M. JOHN BURCOMBE :

D'accord. Alors, hier soir, j'ai mentionné qu'on aimerait avoir réponse à la question spécifique, c'est quoi la raison qu'on n'utilise pas le coût de nouveaux approvisionnements qui sont autour de six (6) cents le kilowattheure pour le coût évité des mesures d'économie d'énergie, pourquoi on n'utilise pas ce nouveau prix-là plutôt que le prix qu'on paie pour l'énergie patrimoniale qui est sûrement deux point... virgule soixante-dix-neuf (2,79) le kilowattheure? Alors, est-ce qu'on a une réponse spécifique à cette question?

2260

LA PRÉSIDENTE :

2265

Monsieur Arnaud?

M. PATRICK ARNAUD :

Oui. Richard va répondre.

2270

M. RICHARD PRIMEAU :

2275

Madame la Présidente, pour répondre à cette question, je vous réfère à l'état d'avancement du plan d'approvisionnement du distributeur en date du vingt-deux (22) novembre deux mille deux (2002), page 7 de 37. Et je cite ici un passage de la Régie :

«La Régie considère que le calcul des coûts évités pour les années postpatrimoniales...»

2280

Donc, c'est au moment où... -- là, je ferme la citation -- c'est le moment où on dépasse le cent soixante-cinq (165) milliards de kilowattheures. Je reprends la citation :

«... doit être basé sur les prix obtenus au cours des appels d'offre, en tenant compte du coût de transport.»

2285

Toujours d'abord, je reviens sur... -- je ferme la citation. Je reviens sur le programme... le plan global d'efficacité énergétique dont nous avons parlé tantôt. Ce plan va jusqu'à l'année deux mille six (2006) inclusivement.

2290 Le processus d'appel d'offre dont le distributeur a... le processus d'appel d'offre qui a été
mis en œuvre par le distributeur compte sur des approvisionnements à compter de deux mille
sept (2007), et le coût moyen des approvisionnements à l'horizon deux mille sept (2007) fourni
par le distributeur est de six virgule un (6,1) sous du kilowattheure. Je reprends la citation
maintenant du passage.

2295 «Ainsi, elle...»

J'entends, la Régie.

2300 «... s'attend à ce que le distributeur révise les estimations du coût évité à la suite des
résultats du premier appel d'offre et les dépose dans le rapport annuel d'état d'avancement du
plan.»

2305 Donc, il faut s'attendre que, dans la mise à jour du plan prévu d'ici la fin du mois
d'octobre, au début novembre, il y ait une révision de cette information.

LA PRÉSIDENTE :

Est-ce que vous pouvez déjà nous dire si c'est une révision à la hausse ou à la baisse?

2310 **M. RICHARD PRIMEAU :**

2315 Par une lecture plus détaillée des documents du plan global d'efficacité énergétique, ils
indiquaient déjà que le coût d'approvisionnement, au-delà de deux mille six (2006), se situerait
dans une fourchette de cinq virgule quatre (5,4) à six virgule deux (6,2) ou trois (6,3). Je crois
avoir lu ça dans le document mais le signal était déjà prévu dans les documents que j'ai
consultés.

LA PRÉSIDENTE :

2320 Mais versus le coût, rappelez-le, pour le projet?

M. RICHARD PRIMEAU :

Le coût pour le projet? Vous pouvez préciser un peu plus?

2325

LA PRÉSIDENTE :

Pour le projet à l'étude, le coût était évalué à combien?

2330 **M. RICHARD PRIMEAU :**

Le projet Péribonka, entre cinq (5) et six (6) sous du kilowattheure.

LA PRÉSIDENTE :

2335

O.K. Monsieur Burcombe?

M. JOHN BURCOMBE :

2340

Alors, c'est assez compliqué. Est-ce que je comprends que, en effet, on ne peut pas espérer que le coût évité va augmenter avant deux mille six (2006)? Est-ce que c'est ça la conclusion?

LA PRÉSIDENTE :

2345

Monsieur Arnaud ou monsieur Primeau?

M. RICHARD PRIMEAU :

2350

L'analyse faite par le distributeur prend pour hypothèse que le coût évité jusqu'en deux mille six (2006) inclusivement est de deux virgule sept, neuf (2,79) sous du kilowattheure.

M. JOHN BURCOMBE :

2355

O.K. Ça veut dire qu'il faut attendre jusqu'à deux mille sept (2007) avant qu'on peut penser avoir pay... des coûts évités plus hauts que, présentement, il s'avère?

LA PRÉSIDENTE :

2360

C'est ce qu'on comprend?

M. RICHARD PRIMEAU :

2365

C'est exact.

LA PRÉSIDENTE :

Merci.

2370

M. JOHN BURCOMBE :

D'accord.

LA PRÉSIDENTE :

2375

Merci, monsieur Burcombe. C'était votre deuxième question. Vous allez revenir.

M. JOHN BURCOMBE :

2380 Je...

LA PRÉSIDENTE :

2385 De toute façon, on va revenir nous aussi, la commission, avec d'autres questions sur cet aspect-là. Mais aujourd'hui, étant donné qu'on a quand même plusieurs personnes d'inscrites...

M. JOHN BURCOMBE :

D'accord.

2390

LA PRÉSIDENTE :

2395 ... et juste à titre indicatif, la commission aussi a quand même un questionnaire particulier sur ce qui concerne, entre autres, les autorisations en regard de Pêches et Océans Canada pour les espèces. Et le représentant de Pêches et Océans sera ici cet après-midi et ce soir seulement. Donc, on va essayer, d'ici la fin de l'après-midi, de prendre au moins un petit dix (10) à douze (12) minutes pour que la commission puisse poser ses questions sur ces aspects-là, puis il y en aura d'autres aussi ce soir.

2400 Alors, par contre, comme j'ai d'autres personnes qui se sont inscrites, je vais appeler un dernier intervenant, puis on va prendre une dizaine de minutes pour poser nos questions, à moins que les questions de l'intervenant aillent dans le même sens.

Alors, monsieur Laval Girard, s'il vous plaît.

2405

M. LAVAL GIRARD :

Madame la Présidente...

2410 **LA PRÉSIDENTE :**

Oui.

M. LAVAL GIRARD :

2415

... ça nous fait plaisir, au nom du Centre local de développement de Lac Saint-Jean-Est de venir poser quelques questions.

LA PRÉSIDENTE :

2420

Allez-y, on est là pour vous.

M. LAVAL GIRARD :

2425 En fait, la question s'intitule comme telle, c'est que dans un document qui a été émis, O.K., par le promoteur Hydro-Québec en date du deux (2) juillet dernier, on nous parlait : «qu'à la suite d'une analyse plus détaillée du découpage des contrats qui seront octroyés dans le cadre de la réalisation du projet Péribonka».

2430 Hier au soir, on a un représentant de la Chambre de commerce qui s'est adressé à la commission et on nous a signalé que le nombre de contrats n'était pas disponible, qu'on n'était pas rendu à cette étape-là. Je constate qu'on a déjà, en date du deux (2) juillet, réalisé certains ouvrages en vertu d'un découpage potentiel. On nous signale, dans ce document-là, que les retombées régionales étaient estimées, plutôt qu'à cent cinquante-deux (152) millions, à trois cents (300) millions de dollars.

2435 La question, alors, elle va dans ce sens-là. Qu'est-ce qui explique que les retombées passent de cent cinquante-deux (152) à trois cents (300) millions lorsque l'on parle d'un découpage détaillé au niveau des contrats?

2440

LA PRÉSIDENTE :

Alors, monsieur Arnaud, peut-être justement la différence entre les montants dans le PR-3 et ce qui a été déposé par la suite, PR-4 et PR-8, concernant les montants des retombées, s'il vous plaît?

2445

M. PATRICK ARNAUD :

Je pense que la première chose qu'il faut dire, c'est que quand on fait l'étude d'impact, on a un signal du marché, donc on fait une prévision, tentative de à quoi on s'entend comme retombées régionales.

2450

Et dans le cas du projet, je pense que la première estimation qui a été faite, a été faite de façon macroéconomique. On a considéré que c'était un projet qui avait finalement deux (2) ou trois (3) gros ouvrages et donc, on a minimisé, on a été très conservateur, compte tenu aussi qu'il y avait une importante... au moment où on a fait l'étude d'impact, il y avait un important achalandage, hein. On avait Touloustouc qui avait commencé, il y avait... c'était à peu près à l'époque où il y avait l'usine d'Alma qui était en construction. Donc, à ce moment-là, ça grouillait dans le milieu, il y avait beaucoup d'achalandage.

2455

2460

Je pense que, aujourd'hui, nous avons, à la lumière de ce qui a été fait à Touloustouc, du découpage des contrats -- parce que vous savez, le projet Touloustouc et puis le projet Péribonka, il y a beaucoup de similitude, hein, dans les deux (2) cas, il y a un barrage, il y a un évacuateur de crue, il y a une centrale -- alors, à la lumière de ce qu'on avait à Touloustouc, on a pu commencer à peaufiner un peu et, aujourd'hui, je dirais qu'on en arrive, et c'est ce que je disais hier en fin de soirée, à à peu près deux (2) ou trois (3) gros contrats qui vont être obligatoirement pris par des entrepreneurs nationaux, si je peux m'exprimer ainsi. Et je pense

2465

qu'on doit avoisiner à peu près une trentaine de contrats qui vont pouvoir être pris par des gens de la région sur un total d'à peu près trente-cinq (35) contrats, globalement.

2470

Alors, vous voyez, deux (2) ou trois (3) gros contrats de génie civil qui vont être dans les mains de gens qui vont faire de la sous-traitance et qui vont donc, eux aussi, amener des retombées puis, ensuite, il va y avoir à peu près une trentaine de contrats qui vont être atteignables par les entreprises de la région.

2475

Alors, il faut bien comprendre qu'un projet, finalement, c'est évolutif, hein. Je veux dire, jusqu'au dernier jour -- je ne parle pas des composantes majeures -- mais un projet, c'est quelque chose de dynamique, c'est quelque chose qui commence à un prix; des fois, on a de la chance, on arrive moins cher; des fois, on n'a pas de chance, on arrive plus cher. C'est dynamique jusqu'au moment de la mise en service.

2480

Je cite toujours l'exemple de... là où on vient de se rendre compte qu'il va falloir qu'on fasse un sillon très profond sous le barrage. Bon. Bien, ça, c'est une chose qu'on avait plus ou moins anticipée mais pas vraiment anticipée. Puis là, on a fait des sondages puis on s'est rendu compte que, effectivement, il va falloir faire un sillon important. Alors ça, c'est une surprise qui n'est pas très agréable.

2485

Mais par contre, des fois, on a des surprises qui sont très agréables, quand on se rend compte, par exemple, que quand il n'y a pas beaucoup d'achalandage sur le marché des turbine, on a des turbines qui coûtent très peu cher. O.K.?

2490

LA PRÉSIDENTE :

On comprend que le dossier est toujours évolutif. Dans ce sens-là, on comprend que les retombées régionales anticipées ont augmenté. Est-ce qu'on doit comprendre qu'il peut être évolutif dans l'autre sens?

2495

M. PATRICK ARNAUD :

Bien, actuellement, moi je ne peux pas... je ne suis pas prophète, mais ce que je peux vous dire, c'est que l'expérience passée sur Toulnostouc, sur Manouane et sur Grand-Mère, a prouvé que c'est toujours dans l'autre sens.

2500

J'en profite, puisque vous posez la question de l'évolution, je pense que hier, j'ai cité un chiffre, j'ai été un peu optimiste. À Grand-Mère, on était à cent seize (116) ou cent dix-neuf (119) millions de prévision; aujourd'hui, à l'heure où on se parle, ce matin, on a vérifié, c'est cent vingt (120) et quelques millions. Hier, j'avais dit cent trente (130), je pense que j'ai été un peu trop optimiste. Mais les objectifs ont été dépassés dans chaque cas.

2505

2510

LA PRÉSIDENTE :

Merci. Alors, monsieur Girard, votre deuxième question?

M. LAVAL GIRARD :

2515

Alors, dans le même sens, vous nous voyez très heureux de voir votre optimisme et d'anticiper des retombées qui sont au double de ce qui avait été prévu au mois de juillet.

2520

Alors, ma deuxième question, Madame la Présidente, va dans le sens où est-ce qu'effectivement, on est très sensible à la responsabilité, comme monsieur Arnaud nous précisait tout à l'heure, de la compagnie Hydro-Québec en vertu de ces collectivités où est-ce qu'on investit, et là-dessus, en vertu également de tous les investissements qui se sont réalisés.

2525

On parlait, il y a quelques instants, de Toulnostouc; on pourrait parler de SM-3, de Grand-Mère, de Eastmain, de Manouane. Et on sait qu'Hydro-Québec a toujours travaillé avec les collectivités dans un esprit créatif pour aider à avoir le plus de retombées possible dans chacun des milieu où est-ce qu'on s'est impliqué, où est-ce qu'on a réalisé des travaux majeurs.

2530

Une des questions que je me posais, parce qu'on n'a pas... disons qu'on a déjà eu des amorces de travail, on parlait de Manouane tout à l'heure, on parlera du... on pourrait parler du réservoir de Pikauba, mais une des questions que je me posais, c'est de savoir avec Hydro-Québec, est-ce que vous avez ou est-ce qu'Hydro-Québec, Madame la Présidente, pourrait déposer ou faire un listing des initiatives qui ont été prises conjointement avec les milieux, dans les différents milieux pour évaluer les retombées ou maximiser les retombées pour éventuellement, comme milieux, comme régions, pouvoir tirer le meilleur de ce qui s'est fait ailleurs et l'adapter à notre réalité régionale?

2535

LA PRÉSIDENTE :

2540

Monsieur Arnaud?

M. PATRICK ARNAUD :

2545

J'essaie de cerner la question parce que je la trouve bien large et puis...

LA PRÉSIDENTE :

Oui.

2550

M. PATRICK ARNAUD :

2555

... s'il s'agit de retombées économiques, s'il s'agit de maximiser les retombées économiques, je pense que l'initiative reine que nous avons dans toutes les régions, c'est la clause de sous-traitance. Parce qu'on a pu faire la preuve dans la région de Manicouagan que c'était bon, on fait la preuve dans la région du Saguenay Lac Saint-Jean que c'est bon, on fait la preuve qu'à Grand-Mère, c'est bon; donc, si vous voulez, c'est la clause reine.

2560 Alors, est-ce qu'on a une... on a finalement un livre -- et puis ça, je pense qu'on va le déposer -- qui parle des retombées régionales région par région; je pense que vous avez ce livre à disposition. Donc, vous pourrez voir, dans cette étude, qu'Hydro-Québec se penche sur chacune des régions de façon spécifique.

2565 Maintenant, pour ce qui est de... vous voyez, «Profil régional des activités d'Hydro-Québec en deux mille deux (2002)». Alors, les différentes régions sont là.

2570 Et pour ce qui est d'initiatives particulières qui iraient au-delà de la clause de sous-traitance, parce que là, je pense qu'on parle de l'économique -- on pourrait parler de l'environnement, on pourrait parler de plusieurs choses, mais je pense qu'on parle de l'économique -- je pense qu'on n'a pas ce que monsieur demande, on n'a pas cette étude, si vous voulez, exhaustive.

2575 Par contre, je pense que, à travers le comité conjoint, dont monsieur fait partie, vous pourriez certainement avoir une bonne idée et une vision régionaliste des représentants d'Hydro-Québec.

LA PRÉSIDENTE :

2580 On comprend que le Comité de maximisation des retombées regroupe des intervenants de la région ainsi que des représentants d'Hydro-Québec...

M. PATRICK ARNAUD :

Oui.

2585 **LA PRÉSIDENTE :**

... et que leur action, autrement dit, c'est surtout en dehors de tout l'aspect de la sous-traitance parce que, elle, elle est encadrée, là, par une condition d'Hydro-Québec.

2590 **M. PATRICK ARNAUD :**

Oui, oui. La sous-traitance est encadrée par les conditions contractuelles.

LA PRÉSIDENTE :

2595 Contractuelles.

M. PATRICK ARNAUD :

2600 Mais il faut bien comprendre que c'est eux qui, quand même, au niveau de ce comité, vont chercher l'information et permettent que l'activité de sous-traitance soit bien ciblée et surtout soit maximisée.

LA PRÉSIDENTE :

2605

Monsieur Girard, est-ce que ça répond à votre questionnement?

M. LAVAL GIRARD :

2610

En fait, je pourrais même ajouter, en espérant que le Comité de maximisation puisse avoir ou discuter avec Hydro-Québec ou les responsables du promoteur sur les possibilités de sous-traitance potentielle, parce que...

LA PRÉSIDENTE :

2615

Est-ce que c'est prévu dans le rôle du Comité de maximisation de discuter de ces aspects-là?

M. PATRICK ARNAUD :

2620

Absolument. Non seulement il est prévu de discuter, mais en principe, il y a des présentations -- j'en ai parlé un petit peu hier -- il y a des présentations qui sont faites régulièrement et notamment, à la visite des lieux des travaux qui se fait toujours avant les appels d'offre, donc toute l'explication est donnée.

2625

M. LAVAL GIRARD :

Alors, Madame la Présidente...

2630

LA PRÉSIDENTE :

Merci.

M. LAVAL GIRARD :

2635

... je songeais en amont lorsqu'il a été question... lorsqu'il est question dans le document de découpage. En fait, ce que je souhaite, c'est que le Comité de maximisation...

LA PRÉSIDENTE :

2640

Le découpage pour les lots, l'attribution des lots et tout ça?

M. LAVAL GIRARD :

2645

Le découpage des lots et d'intervenir à ce... déjà à ce stade-là.

LA PRÉSIDENTE :

2650 O.K. Ç'a été abordé hier, la question des lots, les lots qui étaient envisagés. Est-ce que, effectivement, ce... dans le fond, à quel moment le comité entre en action avec vous, dans le processus du dossier actuel?

M. PATRICK ARNAUD :

2655 À un mois près, je ne sais pas, mais je peux vous dire qu'il faut que le projet soit approuvé. Quand le projet sera approuvé, je pense qu'à ce moment-là, la démarche commence.

LA PRÉSIDENTE :

2660 Ces aspects-là peuvent être rediscutés, il n'y a pas d'engagements qui sont pris par Hydro-Québec sur les lots ou quoi que ce soit, avant que le projet soit approuvé, de toute façon?

M. PATRICK ARNAUD :

2665 Absolument.

LA PRÉSIDENTE :

2670 Donc, quand vous arrivez pour pouvoir en discuter, c'est en fait au début des discussions pour l'attribution des lots?

M. PATRICK ARNAUD :

2675 Oui, mais je pense que quand je dis... une fois que le projet est approuvé, on rentre dans une phase d'ingénierie, on rentre dans une phase de préchantier et puis c'est à ce moment-là qu'il faut discuter des lots parce que c'est à ce moment-là que les lots sont définis.

2680 Et puis les entrepreneurs, Madame la Présidente, je veux dire, ils n'en sont pas à leur premier projet hydroélectrique, ils les connaissent, les lots; ils savent très bien comment on découpe un projet. Alors, ce n'est pas... vu l'expérience de Touloustouc et de SM-3, c'est des choses qui sont connues du monde de la construction. Donc, on est très transparent de ce côté-là.

LA PRÉSIDENTE :

2685 Merci. Alors, je vais inviter rapidement monsieur Jean-Éric Turcotte, s'il vous plaît.

M. JEAN-ÉRIC TURCOTTE :

2690 Madame la Présidente...

LA PRÉSIDENTE :

Oui, excusez-moi. Allez-y, monsieur Turcotte.

2695

M. JEAN-ÉRIC TURCOTTE :

Il n'y a pas de problèmes. Ma première question est une question sur une mesure de compensation financière; ma seconde le sera sur un élément peut-être un peu plus technique.

2700

LA PRÉSIDENTE :

Avant que vous parliez, monsieur Turcotte, ça ne s'adresse pas nécessairement à vous, mais comme c'est votre deuxième intervention, j'en profite pour dire que je vais commencer à resserrer un peu plus. Alors, évitez vraiment les préambules et je n'accorderai plus de sous-questions parce qu'on a encore des gens d'inscrits et tout ça. Alors, c'est pour... ça va permettre de faire un roulement plus rapide.

2705

Alors, allez-y.

2710

M. JEAN-ÉRIC TURCOTTE :

Vous êtes au courant de mes stratégies!

2715

LA PRÉSIDENTE :

Oui! Alors, votre question, s'il vous plaît.

M. JEAN-ÉRIC TURCOTTE :

2720

Merci. On a invoqué hier, de la part d'Hydro-Québec, la possibilité de compenser des pertes d'habitat humide par l'investissement dans le fonds Hydro-Québec.

LA PRÉSIDENTE :

2725

Hum hum.

M. JEAN-ÉRIC TURCOTTE :

2730

Ceci dit, a priori, comme organisme environnemental, on n'est pas contre l'investissement dans des fonds à vocation environnementale. Ceci dit, les fonds Hydro-Québec sont prévus pour des projets assujettis sur des territoires appartenant ou sur lesquels œuvre Hydro-Québec.

2735

Étant donné que dans le secteur du Lac Saint-Jean – Hydro-Québec l'a déjà fait valoir – il y a relativement peu de secteurs dans lesquels Hydro-Québec œuvre, je me demande si l'intégration de ces compensations-là à l'intérieur de leur propre fonds pourront éventuellement être réintégrés dans le secteur du Lac Saint-Jean et ne serviront pas plutôt à soutenir des projets

de mise en valeur dans la région de Nicolet, Montréal ou peu importe; ceci dit, projet pour lequel je ne serais probablement pas contre non plus, mais c'est important que ces investissements-là...

LA PRÉSIDENTE :

En fait, votre question, c'est : est-ce que, ce qui pourrait éventuellement aller dans le fonds Hydro-Québec, pourrait être alloué spécifiquement à la région?

M. JEAN-ÉRIC TURCOTTE :

Ou sinon, est-ce qu'il y a la possibilité de créer un fonds régional pour cette compensation-là qui sera réinvestie dans des programmes de mise en valeur de milieux ou de réhabilitation de milieux?

LA PRÉSIDENTE :

Monsieur Arnaud?

M. PATRICK ARNAUD :

Madame Émond va répondre.

Mme LOUISE ÉMOND :

Madame la Présidente, depuis la récente création de la fondation Hydro-Québec en environnement, on parle de quelques années, déjà il y a deux (2) projets d'aménagements de milieux humides qui ont été réalisés dans la région Saguenay Lac Saint-Jean. Il s'agit d'un projet dans la municipalité de Saint-Prime, une subvention avait été accordée, là, de l'ordre de soixante-trois mille dollars (63 000 \$) pour ce projet et un deuxième visait le plan de conservation et de mise en valeur des milieux humides de Tikouamis qui est aussi... qui est localisé à la décharge des rivières Ticouapé et Mistassini.

M. PATRICK ARNAUD :

Donc, vous voyez, donc on réinvestit dans la région.

LA PRÉSIDENTE :

O.K. Mais donc, est-ce qu'on peut... suite à la question de monsieur Turcotte, est-ce que le fonds... les investissements de ce fonds-là ne peuvent pas être... autrement... dans l'étude du projet actuel, dire, ils vont être dédiés spécifiquement à la région, pour répondre à la question de monsieur Turcotte?

M. PATRICK ARNAUD :

2785 Bien, je pense que là, on fait la preuve que ça peut être dédié à la région et on va faire tout en notre pouvoir pour que ce soit dédié à la région.

LA PRÉSIDENTE :

2790 C'est possible?

M. PATRICK ARNAUD :

C'est ça qu'on répond.

2795 **LA PRÉSIDENTE :**

O.K.

M. PATRICK ARNAUD :

2800 Et on amène la preuve qu'on a deux (2) exemples qui sont déjà dans la région.

LA PRÉSIDENTE :

2805 O.K. Monsieur Turcotte, votre deuxième question.

M. JEAN-ÉRIC TURCOTTE :

2810 Oui. C'est une question un petit peu plus technique, ça s'adresse peut-être davantage aux gens au niveau faunique, particulièrement au niveau de la ressource poisson.

2815 La plupart des études qui sont faites en fonction des analyses d'impact, et cetera, sont faites toujours dans une perspective de changement ou de transformation hydrique d'un milieu et toujours dans la perspective d'une étude historique. Donc, comment un milieu s'est comporté depuis vingt (20) ans, trente (30) ans, et cetera.

2820 Et suite à ça, bien, on en tire des perspectives ou une certaine prospection. Est-ce qu'on tient compte, dans les études éventuelles fournies par Hydro-Québec ou fournies même par d'autres groupes, que ce soit le ministère des Pêches et Océans, et cetera, du contexte de changement climatique qui génère actuellement des modifications relativement importantes au niveau du climat et du régime hydrique, entre autres?

LA PRÉSIDENTE :

2825 Plus spécifiquement pour l'espèce et la faune ichtyenne ou bien pour l'ensemble des aspects de l'étude d'un dossier?

M. JEAN-ÉRIC TURCOTTE :

2830 Je dirais surtout la faune ichtyenne, mais on peut étirer la question, étendre la question, là, selon votre volonté.

LA PRÉSIDENTE :

2835 Alors, pour la faune ichtyenne vais commencer peut-être... pour répondre par la FAPAQ et puis je passerai aussi ensuite à Pêches et Océans pour...

2840 Peut-être aussi, en même temps, avant de répondre à la question de l'impact de... si l'impact des changements climatiques est pris en compte dans votre évaluation d'un dossier, peut-être spécifier, un peu expliquer dans quel champ vous intervenez, pourquoi la FAPAQ donne un avis dans un dossier comme celui-là et pourquoi Pêches et Océans donne un avis... a aussi un avis à donner dans ce dossier-là?

Alors, monsieur Guérin pour la FAPAQ?

2845

M. GÉRALD GUÉRIN :

La réponse est simple, c'est non. C'est relativement nouveau comme phénomène et puis je pense que c'est encore difficile vraiment de mesurer avec – ah, il faut que je parle dedans.

2850

LA PRÉSIDENTE :

Un petit peu plus près.

2855

M. GÉRALD GUÉRIN :

Je m'excuse. Je reprends. Donc, ce phénomène-là est relativement nouveau et il est encore difficile, je pense, là, d'en faire une évaluation pour établir une cause à effet sur les populations, par exemple, de poissons qu'on peut retrouver dans un cours d'eau.

2860

Il est certain que la température peut être un facteur qui peut effectivement influencer la présence ou l'absence d'une espèce ou l'apparition de comportements des populations qui sont présentes. Parce qu'on sait qu'il y a des... dépendamment de l'espèce, il y a des températures, par exemple, là, qui vont favoriser certaines par rapport à d'autres.

2865

Mais pour résumer, cet élément-là, actuellement, n'est pas considéré à l'intérieur des étapes ou ne fait pas partie, là, spécifiquement d'une analyse, là, en regard d'un projet dont on nous demande des avis.

2870

LA PRÉSIDENTE :

2875 O.K. Mais dans le contexte où on a un projet qui va s'échelonner sur quelques années et dans un contexte où il semble y avoir intérêt quand même du ministère sur les effets, est-ce qu'il est prévu, justement, de faire des approches dans ce sens-là ou de faire des évaluations ou de demander certaines mesures à cet égard?

M. GÉRALD GUÉRIN :

2880 On est toujours disposé à participer ou contribuer à des programmes de suivi. Mais dans le cadre de ce projet-là, il n'est pas prévu de suivi spécifique en regard de la variation de température, là, au niveau de... à l'échelle globale, là, du territoire.

LA PRÉSIDENTE :

2885 Voulez-vous juste rappeler aussi ce que je vous demandais tout à l'heure, dans quel cadre... quelles sont les responsabilités de la FAPAQ en regard d'un dossier comme celui-là?

M. GÉRALD GUÉRIN :

2890 La FAPAQ est consultée à deux (2) reprises dans le processus. À la première reprise, c'est au niveau de la recevabilité de l'étude d'impact. À ce moment-là, on doit porter un jugement sur la qualité des informations qui sont fournies et également les méthodes, là, qui ont été utilisées pour en arriver aux informations qui sont véhiculées dans l'étude.

2895 La deuxième étape de consultation se situe au moment où la société doit évaluer, si on veut, l'acceptabilité en fonction des composantes fauniques et du milieu naturel de l'ensemble du projet.

LA PRÉSIDENTE :

2900 Et plus spécifiquement sur la faune ichthyenne, quels sont les aspects que vous devez analyser ou autoriser dans le cadre d'un projet comme celui-là?

M. GÉRALD GUÉRIN :

2905 Toute analyse incluant les études, les projets qui sont soumis à des évaluations environnementales, la société s'est donnée un cadre d'analyse basé sur des lignes directrices qui établissent certains principes, là, sur lesquels on se base pour formuler notre avis.

2910 Le principe... le principal, si on veut, c'est que toute perturbation d'un milieu ou d'une intervention quelconque, la résultante ne doit pas être... il ne doit pas n'en résulter une perte nette d'habitat.

2915 Donc, le cadre de notre analyse se fonde sur ce principe-là. Donc, on va vérifier que, s'il y a des pertes, de quelle façon ces pertes-là... au niveau de l'habitat du poisson, de quelle façon ces pertes-là sont atténuées ou compensées.

2920 Dans le cas où on aurait une adéquation entre ces deux (2) éléments-là, à ce moment-là, le jugement serait en conséquence. Donc, on pourrait établir qu'un projet est peut-être non acceptable, là, dans l'optique où il y aurait des pertes nettes d'habitat du poisson.

LA PRÉSIDENTE :

2925 Et dans le contexte du projet à l'étude, quelle est votre position à cet égard? Parce qu'on change quand même un milieu... le type de milieu; on part d'un milieu qui... d'un milieu de rivière à un milieu de réservoir, de lac qui a un effet sur certaines espèces ou sur leurs capacités reproductrices ou leur possibilité de se développer.

2930 Quel est l'avis de la FAPAQ actuellement sur cet aspect, en termes de remplacement?

M. GÉRALD GUÉRIN :

2935 On doit se baser, si on veut, sur l'étude qui nous est fournie. Et actuellement, les informations dont on dispose nous permettent de penser qu'effectivement, le changement du passage d'un cours d'eau... bien, d'une rivière, mais il faut s'entendre aussi que c'est quand même une rivière d'importance, là, ce n'est pas un ruisseau, c'est quand même une rivière assez importante et puis, à ce moment-là, en lac, à ce moment-là, les conditions de lac qu'il va y avoir, les espèces qui sont présentes normalement on les retrouve également en lac. Donc, on peut supposer que le projet n'aura pas pour conséquence éventuellement de faire disparaître une de ces espèces-là.

LA PRÉSIDENTE :

2945 Alors maintenant, je vais passer à monsieur Boula, à Pêches et Océans, peut-être aussi à la suite du questionnement de monsieur Turcotte sur l'aspect des effets climatiques et commencer peut-être à expliquer la juridiction de Pêches et Océans en regard du projet.

M. DOMINIC BOULA :

2950 Chez nous lorsqu'on a un projet et qu'on a toute l'information, bon, on récolte l'information qui va être nécessaire à l'analyse -- en fait, je fais un petit peu un historique d'un traitement d'un dossier rapidement -- on regarde quels sont les risques que le projet pourrait entraîner des pertes d'habitat du poisson.

2955 Ensuite, on regarde s'il y a un risque de perte, comme c'est le cas du présent projet, est-ce qu'il y a moyen de les éviter par les modifications au projet? Par exemple, localisation d'un ouvrage ou d'une composante. Est-ce qu'il y a moyen de les atténuer par les modifications des méthodes de travail? Le promoteur propose déjà des mesures d'atténuation aussi.

2960 Et lorsque, après considération du projet et des mesures d'atténuation, il n'est pas possible d'éviter totalement les pertes d'habitat du poisson, c'est à ce moment-là que rentrent les

notions de... un peu comme monsieur Guérin disait, les notions d'aucune perte nette, les notions de compensation et, ultimement, l'autorisation en vertu de la Loi sur les pêches.

2965 Donc, on analyse quelles sont les pertes... on fait un bilan des pertes. Nous, lorsqu'on dresse le bilan des pertes, on travaille sur les caractéristiques biophysiques de l'habitat. Je pense, par exemple, aux profondeurs, au type d'écoulement, au substrat, à la température, à la qualité de l'habitat, y a-t-il de la végétation aquatique, et cetera?

2970 Et en protégeant ces caractéristiques biophysiques-là, on veut, par le même coup, protéger la capacité de production des habitats présents. Là, habitat, on parle alevinage, alimentation, reproduction, en fait, toutes les activités qui permettent aux poissons directement ou indirectement de survivre.

2975 Donc, c'est ce qui... après ça, on voit si on répond au principe d'aucune perte nette en regardant les caractéristiques de l'habitat. Ça nous permet, du même coup, de considérer le potentiel, dont un aspect à long terme et d'un aspect maximal.

2980 Après ça, vient la notion de mesures de compensation pour justement remplacer les habitats qui risquent d'être touchés selon les fonctions des habitats qui vont être touchés et, ultimement, l'autorisation. Mais l'autorisation est seulement délivrée lorsque les mesures de compensation satisfont à nos exigences, satisfont le principe d'aucune perte nette.

LA PRÉSIDENTE :

2985 Juste expliquer la différence entre... quelle autorisation vous avez à donner dans le cadre d'un projet comme celui-ci? On ne parle pas nécessairement de l'analyse environnementale... c'est-à-dire l'analyse du projet que va faire le Fédéral sur ce projet-là, on parle pour le projet à l'étude, il y a toujours une demande à Pêches et Océans quand il y a des frayères ou des habitats particuliers. Alors, quel est le type d'autorisation que vous aurez à donner dans un projet comme celui-là?

M. DOMINIC BOULA :

2995 Dans le présent projet, en fait, il y a deux (2) autorisations qui sont mises... qui sont visées; la première autorisation en vertu de la Loi sur les pêches, donc les pertes d'habitat, plus précisément l'article 35, et il y a un article de la Loi sur la protection des eaux navigables, que monsieur Jones pourra donner des précisions sur ce champ-là.

3000 **LA PRÉSIDENTE :**

Hum hum.

M. DOMINIC BOULA :

3005 Donc, c'est les deux (2) articles qui sont mis en cause dans le présent projet.

LA PRÉSIDENTE :

3010 O.K. Pour la question de monsieur Turcotte, est-ce que pour vous, vous évaluez...
est-ce que tout l'aspect des effets climatiques sur l'habitat du poisson ou sur la capacité
reproductrice, est-ce que c'est évalué avec les nouveaux développements en termes d'effets
climatiques?

3015 **M. DOMINIC BOULA :**

Bien, je vais un petit peu dans le même sens que monsieur Guérin. Directement, les
effets climatiques ne sont pas regardés dans le cadre d'une analyse de projet comme ça,
ponctuelle. C'est certain que, en travaillant avec la capacité qu'ont les habitats à produire, on
3020 considère d'emblée au départ que les habitats peuvent produire actuellement, même si
actuellement, ne sont... participent peut-être moins à la production quand même.

Donc, il y a une certaine mesure de conservation à ce moment-là en englobant l'élément
capacité de production et, naturellement, il y a des suivis autant sur les effets du projet que sur
3025 l'efficacité des mesures de compensation et d'atténuation qui sont exigées par le biais des
autorisations.

Donc, on a une image, bon, peut-être à l'échelle des changements climatiques qui est
peut-être courte, mais par rapport à la réalisation d'un projet qui a une certaine durée.

3030

LA PRÉSIDENTE :

Madame Paul, vous vouliez rajouter quelque chose pour le ministère de l'Environnement?

3035 **Mme MIREILLE PAUL :**

Oui. Je voudrais rajouter en réponse à la demande de monsieur Turcotte, relativement
au traitement qu'on accorde aux changements climatiques. Je ne voudrais pas le laisser sous
l'impression que ce ne sont que des mots et qu'on n'accorde aucune importance à ce
3040 phénomène-là.

Mais je suis d'accord avec mes deux (2) collègues que, en relation, essayer de
déterminer l'impact des changements climatiques sur la faune ichthyenne ou la faune en général,
ça demeure encore assez hypothétique.

3045

Par contre, le ministère de l'Environnement, dans le cadre de la procédure d'évaluation
environnementale, accorde passablement d'importance à ce phénomène-là, mais je dirais que
c'est plutôt en lien actuellement avec des phénomènes d'ordre physique.

3050 Par exemple, qu'on parle à la... qu'on pense à la hausse de niveau d'eau qui serait due à
une pluviométrie qui deviendrait plus importante à cause de changements météorologiques; si on

3055 regarde des projets dans le nord, on est très préoccupé par la fonte du pergélisol. Ce sont peut-être des... vous me direz que c'est peut-être une solution de facilité, mais ce sont des paramètres qui sont peut-être plus faciles à évaluer actuellement, que les impacts ou les répercussions qu'on pourrait déterminer sur la faune.

3060 Alors, on accorde quand même de l'importance au phénomène, mais je dirais qu'actuellement, on le traite peut-être plus sur une base biophysique. J'ajouterais aussi que, dans certains types de projets, qui ne sont pas des projets de centrales mais, par exemple, des projets de L.E.S., on essaie de trouver des méthodes d'élimination de certains gaz pour justement diminuer leur impact sur les changements climatiques. Donc, on essaie de travailler au niveau de la conception des projets plus qu'au niveau de mesures ou de compensation ou d'atténuation.

3065 **M. JEAN-ÉRIC TURCOTTE :**

3070 Mais juste pour compléter l'information, madame Paul, est-ce qu'on a une vague idée de, si changements il y a, dans quel sens ils vont, pour commencer? On parle, pour certaines régions, de réchauffement; pour d'autres, de refroidissement. Est-ce qu'on a tout simplement la connaissance pour pouvoir éventuellement évaluer ça ou si on ne le sait pas du tout?

Mme MIREILLE PAUL :

3075 Je pense que les spécialistes dans le domaine pourront seulement vous parler de tendances. Et moi, je n'en connais pas beaucoup qui vont s'avancer à vous affirmer un scénario coulé dans le béton.

M. JEAN-ÉRIC TURCOTTE :

3080 D'accord.

LA PRÉSIDENTE :

3085 Juste pour terminer sur cet aspect-là, monsieur Arnaud, je vous pose la même question, si les effets des changements climatiques ont été regardés dans le cadre de votre évaluation, de votre étude?

M. PATRICK ARNAUD :

3090 Non.

LA PRÉSIDENTE :

3095 Non?

M. PATRICK ARNAUD :

3100 On ne tient pas compte des effets climatiques actuellement... des changements climatiques prévisibles. Il faut dire qu'on établit un état de référence, on fait des prévisions à court terme. Maintenant, les prévisions à long terme, quels sont les effets? On ne les connaît pas.

LA PRÉSIDENTE :

3105 Hum hum?

M. PATRICK ARNAUD :

3110 Donc, ce serait... ou d'un autre côté, on pourrait renverser, dire, il faudrait qu'on ait des données très, très, très loin en arrière pour pouvoir dire aujourd'hui : voilà le résultat de tel changement.

3115 Donc, je pense que... quand il y aura vraiment, je dirais, des choses mesurables, quand on aura plus de certitude, je pense que... comme madame Paul le disait, actuellement, il se dégage des tendances.

3120 Et je dois bien dire que ça, ça s'adapte, ça s'applique à tout. Parce que nous, on a aussi la problématique de savoir est-ce que demain, il y aura de l'eau. Alors, il pourrait y avoir une problématique. Donc, je pense que pour l'instant, ce n'est pas encore envisagé de façon systématique.

LA PRÉSIDENTE :

3125 Merci. Alors, merci, monsieur Turcotte. Est-ce que vous avez des questions? Oui. Peut-être une ou des questions encore de la part de mes collègues et puis je vais appeler le prochain intervenant.

M. JOHN HAEMMERLI :

3130 Oui. Bien, monsieur Boula, on a effleuré le sujet tantôt, mais j'aimerais revenir au suivi du dossier que vous avez fait et puis peut-être faire une mise à jour.

3135 Votre premier avis sur l'étude d'impact, Pêches et Océans la considérait non recevable, entre autres, à cause de la méthode utilisée, qui était...l'évaluation de l'impact du promoteur se faisait sur une production de kilos de poisson alors que vous auriez aimé voir l'évolution de chacun des types d'habitat et l'impact sur les fonctions que ceux-ci avaient.

3140 Alors, j'aimerais savoir si c'est toujours le cas ou si, avec les questions que vous avez posées depuis, l'information disponible vous permet d'avoir l'image que vous cherchez pour évaluer le dossier?

M. DOMINIC BOULA :

3145 Effectivement, nous, on a comme exigence d'évaluer le projet sous forme de superficie d'habitat parce qu'on croit que c'est un meilleur reflet de la capacité qu'ont les habitats à produire du poisson.

3150 Dans l'étude d'impact, effectivement, le promoteur avait présenté uniquement une évaluation des impacts et une évaluation de l'état de référence uniquement en kilogrammes de poisson par année, ce qui ne répondait pas à nos exigences qu'on avait d'ailleurs demandées dans le passé.

3155 Par contre, quelque temps après avoir reçu l'étude d'impact, nous avons reçu le «Rapport sectoriel sur l'étude du milieu aquatique», qui est d'ailleurs déjà déposé, qui contient une approche qui répond beaucoup plus à nos exigences et qui tient compte des superficies d'habitat pour les principales espèces en termes d'alimentation, de reproduction et d'alevinage. Et nous avons posé des questions supplémentaires, qui sont aussi déposées dans les documents, sur cette évaluation-là.

3160 Donc, oui, on a de l'information supplémentaire par rapport à l'avis que nous avons fourni au ministère de l'Environnement, mais la question qui nous avait été posée était directement liée à l'étude d'impact, mais ne faisait pas référence nécessairement au rapport sectoriel que nous avons reçu par la suite. Donc, la situation est différente aujourd'hui.

3165 **M. JOHN HAEMMERLI :**

Et donc, la démarche vous apparaît satisfaisante puis vous pensez pouvoir aller chercher le reste de l'information dont vous avez besoin?

3170 **M. DOMINIC BOULA :**

3175 Oui. La démarche, bien que pas parfaite, elle reflète beaucoup mieux nos exigences en termes d'expression des impacts et elle nous permet de faire l'analyse du dossier actuellement. Naturellement, on a posé certaines autres questions supplémentaires qu'on attend des réponses puis l'analyse est en cours, mais actuellement, on a des éléments pour travailler correctement.

M. JOHN HAEMMERLI :

3180 Dans cet esprit-là, est-ce qu'on pourrait avoir votre appréciation de ce qui est dans votre processus, là, dans votre cadre décisionnel, le nœud du problème, faut-il autoriser la destruction ou la perturbation de l'habitat puis est-ce qu'on peut le compenser?

J'aimerais avoir votre avis sur la compensation par un changement d'espèce, finalement, puis un changement d'activités que ces espèces-là impliquent au niveau du prélèvement.

3185

M. DOMINIC BOULA :

O.K. Vous faites référence probablement au touladi versus...?

3190 **M. LOUIS DÉRIGER, commissaire :**

Bien, au changement de l'omble de fontaine, dans le secteur concerné, par le touladi et...

M. DOMINIC BOULA :

3195

Hum hum. Il existe, dans nos documents, une hiérarchie de compensations avec des niveaux préférables et moins préférables. Lorsqu'on analyse un dossier, on vise d'abord le premier niveau qui consiste à compenser pour une même espèce, dans la même unité écologique.

3200

Dans le cadre du présent projet, il y a des compensations qui répondent à ce premier niveau-là. Lorsqu'on descend dans la hiérarchie, on a, par exemple... on peut compenser pour la même espèce, mais un peu plus loin. Et si on descend, on en arrive aussi à pouvoir compenser interespèce.

3205

Naturellement... donc il y a la possibilité de le faire. Naturellement, pour qu'on accepte qu'une compensation ait... vise un niveau moins préférable, il faut une justification adéquate et des bons arguments pour justifier qu'on ne descend pas plus loin... qu'on descend plus loin dans la hiérarchie, tout simplement pour éviter que, au bout de plusieurs projets, on en arrive à favoriser toujours les mêmes espèces au détriment du même.

3210

Donc, dans le cadre du projet, si le réservoir est propice au grand brochet, ce n'est pas parce qu'il est propice au grand brochet que nous acceptons d'emblée que ça compense les pertes pour l'omble de fontaine.

3215

Je ne sais pas si ça répond à...?

M. JOHN HAEMMERLI :

3220

Oui, oui. Mais qu'est-ce qu'on fait dans ce cas-là?

M. DOMINIC BOULA :

Si?

3225

M. JOHN HAEMMERLI :

Si jamais ce mode de compensation-là ne vous était pas acceptable, alors quelle est la solution?

3230

M. DOMINIC BOULA :

3235 Ah, si le mode de compensation n'était pas acceptable, on demanderait au promoteur de proposer d'autres mesures de compensation qui visent directement les espèces touchées. Mais présentement, on est en cours d'analyse et puis on n'écarte pas cette possibilité-là, je parle... on parle du touladi, on n'écarte pas cette possibilité-là de par les justifications qui nous ont été apportées et la pertinence de compenser interespèce.

M. JOHN HAEMMERLI :

3240

Merci.

LA PRÉSIDENTE :

3245

Merci. On va revenir sur ces aspects-là un petit peu plus tard, soit en après-midi si on a besoin ou, de toute façon, ce soir. Maintenant, il nous reste... il est quatre heures (4 h 00) et il nous reste deux (2) personnes inscrites au registre et j'aimerais bien les passer. Alors, on va les appeler tout de suite. Monsieur Aurèle Blais, s'il vous plaît.

3250

Bonjour, monsieur Blais.

M. AURÈLE BLAIS :

3255

Bonjour, Madame la Présidente, Messieurs les Commissaires.

3260

Je suis monsieur Blais et je suis président provincial pour la Fédération québécoise de la faune. Ma première question est presque complémentaire à ce que vous étiez en train de parler. Hier, justement, dans l'exposé, on ne donnait que certaines espèces, comme la touladi, le brochet ou le doré étaient favorisées dans le projet et qu'on essaierait d'employer des frayères, des manières pour que ces espèces-là, dans le nouveau barrage, donc, soient intéressantes.

3265

Et on soulignait, par la même occasion justement, au niveau de la mouchetée, par exemple, qu'elle serait défavorisée. Et moi, je pensais à tout le nouvel aspect, même aussi de tous les travailleurs qui seront dans le milieu, qui profiteront justement de la pêche sûrement à ces moments-là, pendant les quelques années que le projet va durer, qui ne donneront pas grand chances peut-être aux étendues d'eau ou aux plans d'eau qui seront dans les alentours.

Et je me disais : est-ce que, justement, on prévoit pour la mouchetée?

3270

Et tout à l'heure, on a commencé à parler de certains barèmes ici, là, qu'on pouvait évaluer la diminution d'une espèce par rapport à l'autre. J'aurais aimé voir bien gros ces barèmes-là en passant mais je vais revenir à ma question en disant tout simplement : est-ce qu'on prévoit justement pour la mouchetée, prévoir par exemple des ensemencements ou des aménagements pour essayer justement d'améliorer son sort défavorisé?

3275

LA PRÉSIDENTE :

3280 O.K. Alors, monsieur Arnaud, peut-être cet aspect-là et le lier peut-être aussi avec le fait que monsieur Blais a soulevé concernant les employés aussi durant la période de construction et leurs habitudes de pêche?

M. PATRICK ARNAUD :

3285 Alors là, on revient avec les exemples qu'on a vécus à... qu'on vit à la Toulnostouc en ce moment. D'abord, je voudrais signaler que ce n'est pas parce qu'il y aura mille cent soixante (1 160) travailleurs sur le chantier à une période, qu'il y aura mille cent soixante (1 160) pêcheurs.

3290 Les statistiques de SM-3, les statistiques de Toulnostouc nous démontrent qu'on parle d'à peu près dix pour cent (10 %) des travailleurs qui profitent de cette activité récréative. Il y en a encore moins que ça qui restent la fin de semaine; en général, tout le monde quitte à la fin de semaine. Donc, c'est quand même une activité qui est relativement, on va dire, modeste.

3295 Pour ce qui est de l'ensemencement, sans rentrer dans le détail, oui, nous prévoyons de l'ensemencement pendant cette période, de la mouchetée, pour pouvoir justement ne pas faire disparaître la ressource.

LA PRÉSIDENTE :

3300 O.K.

M. AURÈLE BLAIS :

3305 Il y aura un dépôt de ces plans-là d'aménagement?

M. PATRICK ARNAUD :

Je ne pense pas qu'on en soit encore à ces plans-là.

3310 **LA PRÉSIDENTE :**

3315 Non. Mais je pense que vous allez retrouver dans l'étude d'impact l'intention et... aussi, il faut considérer que ce qui est dit en audience... dans les transcriptions, ça fait souvent acte de foi d'une intention ou d'une volonté, de choses, donc c'est aussi un élément, là, dont vous pouvez être assuré quand c'est dit en audience.

Ce qu'on reçoit de monsieur Arnaud de sa réponse, c'est que c'est leur intention de le faire et, quand ils en seront rendus à cette étape-là, ils s'engagent à le faire.

3320 **M. AURÈLE BLAIS :**

Vous comprenez, Madame la Présidente, aussi, que nous autres, c'est avoir quelque chose de palpable pour pouvoir revenir...

3325 **LA PRÉSIDENTE :**

Tout à fait. Tout à fait.

3330 **M. AURÈLE BLAIS :**

... pour pouvoir revenir à la demande.

LA PRÉSIDENTE :

3335 Vous allez avoir les transcriptions qui vont pouvoir vous servir, entre autres. Mais comme je vous dis, c'était spécifié déjà dans l'étude d'impact.

M. AURÈLE BLAIS :

3340 Dans une deuxième question, sur un sujet qu'on a effleuré – excusez.

LA PRÉSIDENTE :

Juste peut-être vérifier peut-être... mon collègue a quelque chose pour la FAPAQ?

3345

M. JOHN HAEMMERLI :

3350 Bien, simplement, oui, dans l'étude d'impact, Hydro-Québec a identifié certains secteurs et puis propose de favoriser la pratique de la pêche dans ces secteurs-là par ses employés, puis éventuellement d'en faire des ensemencements.

Moi, ce que j'aurais voulu savoir, c'est l'avis de la FAPAQ, là, sur cette approche-là. Parce que je pense que dans les avis, vous aviez aussi émis une préoccupation à cet égard-là, de l'ouverture du territoire et puis de la fréquentation par les employés du chantier?

3355

M. GÉRALD GUÉRIN :

3360 Au départ, quelqu'un qui est muni d'un permis provincial, soit pour pêcher ou chasser, peut le faire sur le territoire, il n'y a pas de... ce n'est pas parce qu'il y a un chantier à un endroit, là, que ce droit-là disparaît.

3365 En ce qui concerne les ensemencements dans le secteur du projet, parce qu'il existe un zonage... un zonage qui détermine des secteurs où les ensemencements doivent être faits strictement avec du poisson qui origine du secteur. Sauf que le secteur du projet ne fait pas partie de cette zone-là. Donc, l'omble de fontaine, il n'y a pas de restriction pour cette espèce-là au niveau des ensemencements sur ce territoire.

3370 D'une façon plus globale, il existe également d'autres façons éventuelles de contrôler ou d'assurer qu'une fréquentation abusive d'un territoire puisse mettre en danger, si on veut, la ressource. Je prendrais l'exemple un peu du modèle de gestion au niveau des ZEC.

3375 À ce moment-là, la personne qui pratique une activité dans une ZEC doit s'enregistrer et fréquenter le lac pour lequel il s'est enregistré. Au retour, il déclare également le nombre de poissons qu'il a capturés. Sauf que dans ce mode de gestion-là, ça requiert un encadrement.

3380 Malheureusement, pour le territoire à l'étude, il n'y a pas de territoire structuré, il n'y a pas d'encadrement qui permettrait d'assurer un suivi au niveau de la récolte, qui nous permettrait même éventuellement, après l'atteinte d'un quota -- parce qu'on peut fixer, on peut gérer par quota l'exploitation d'un lac -- à ce moment-là, à partir du moment où un quota pourrait être atteint, on pourrait faire une fermeture du plan d'eau, évitant qu'il y ait une surexploitation de cette ressource-là.

3385 Sauf que cette façon-là de protéger la ressource, je le répète, nécessite un encadrement et ça demande beaucoup d'énergie... pas nécessairement d'énergie mais on a besoin de ressources pour mettre cet encadrement-là. Malheureusement, la société ne serait pas en mesure d'assurer cet encadrement-là, mais ce serait certainement un moyen très efficace pour assurer un contrôle de l'exploitation éventuellement par les travailleurs qui voudraient pratiquer cette activité-là.

3390 **LA PRÉSIDENTE :**

Merci.

M. JOHN HAEMMERLI :

3395 Merci, monsieur Guérin.

LA PRÉSIDENTE :

3400 Monsieur Blais, votre deuxième question?

M. AURÈLE BLAIS :

C'est comme il le soulignait, donc, dans les territoires libres, il n'y a pas d'évaluation.

3405 **LA PRÉSIDENTE :**

Hum hum.

M. AURÈLE BLAIS :

3410 Donc, on ne sait pas trop où on s'en va. C'est pour ça que je dis qu'il faudrait voir ça.

LA PRÉSIDENTE :

3415 Mais vous soulevez la question, il y a des réponses et vous avez l'opportunité, en deuxième partie d'audience, de faire des suggestions.

M. AURÈLE BLAIS :

3420 Merci. Donc, la deuxième question serait plus...

LA PRÉSIDENTE :

Oui. Allez-y.

3425

M. AURÈLE BLAIS :

... au niveau des MRC. Sans vouloir divulguer les chiffres qu'on dit être en train d'être négociés présentement, il aurait été quand même intéressant de connaître, de la part des MRC, par exemple, les grands objectifs ou sur quels grands critères ils se basent pour venir à un certain montant qui sera sorti de là.

3430

Parce que par la suite, on pourrait se poser la question : est-ce que les retombées, suite aux montants qui seront reçus par les MRC, seront vraiment mises, je veux dire, aux places où il y aura eu des problèmes ou des diminutions au niveau, par exemple, de la pêche ou de ces choses-là?

3435

Est-ce qu'on remettra un certain montant là-dedans ou si on le mettra, je ne sais pas, dans les trottoirs, par exemple, d'une certaine ville ou des choses comme ça, qui ne seraient pas nécessairement rentables pour ce qu'on parle, d'un problème?

3440

LA PRÉSIDENTE :

Écoutez, ç'a été abordé tout à l'heure aussi, la question. Le représentant de la MRC du Fjord – je ne veux pas me mêler – a fait part, là, de son intention de déposer une réponse à cet effet dès que possible. On verra, de toute façon, si ça peut être ce soir ou demain. Et ça va exactement dans le sens... la question qui a été posée va dans le sens de vos préoccupations, et aussi concernant les fonds, à savoir quels sont un peu les projets, les intentions et quel type d'investissement va les intéresser en regard du fonds qu'ils auraient à gérer.

3445

3450

Alors, on attend, là, soit pour cet après-midi ou demain, la réponse. Si jamais vous n'étiez pas présent, toutes ces réponses-là vont être dans les transcriptions et vont aussi être déposées comme document, s'il y a un document à déposer.

3455

M. AURÈLE BLAIS :

Merci, Madame la Présidente.

LA PRÉSIDENTE :

3460

Oui. Je m'excuse. Je voulais juste voir. Peut-être... je vois que le représentant de la MRC de Chapdelaine est arrivé. Il nous avait avisés qu'il ne pouvait être là qu'en fin d'après-midi aussi. À moins que vous puissiez répondre tout de suite à la question pour votre MRC?

3465

M. JACQUES POTVIN :

Non, Madame la Présidente, la même chose que pour le représentant de la MRC du Fjord, probablement que demain, on sera en mesure de répondre...

3470

LA PRÉSIDENTE :

O.K.

3475

M. JACQUES POTVIN :

... à la question.

LA PRÉSIDENTE :

3480

Demain après-midi?

M. JACQUES POTVIN :

3485

En tout cas, il y a des gens qui s'en occupent, là, présentement.

LA PRÉSIDENTE :

O.K. Bon.

3490

M. JACQUES POTVIN :

Ça fait que demain en après-midi ou demain soir, là, il devrait y avoir quelque chose qui va être déposé.

3495

LA PRÉSIDENTE :

Si c'était possible demain en après-midi, on apprécierait. Ça va, monsieur Blais?

3500

M. AURÈLE BLAIS :

Oui.

LA PRÉSIDENTE :

3505

Merci. Alors, je vais appeler un dernier intervenant pour cet après-midi, monsieur Stéphane Tremblay.

Bonjour, monsieur Tremblay.

3510

M. STÉPHANE TREMBLAY :

Bonjour.

3515

LA PRÉSIDENTE :

Bienvenue.

M. STÉPHANE TREMBLAY :

3520

Merci. Ma première question, en fait, je voudrais savoir... en fait, comment pourrais-je connaître l'impossibilité du promoteur de permettre à plusieurs petits promoteurs – on pourrait penser à un consortium de petites entreprises, tel qu'on l'a vu dans le projet Alcan – d'être maître d'œuvre d'un gros ouvrage comme le barrage ou la centrale?

3525

LA PRÉSIDENTE :

Monsieur Arnaud, peut-être suite à l'explication que vous aviez donnée hier concernant la possibilité pour les entreprises régionales de créer ou de répondre aux attentes pour les deux (2) ou trois (3) gros aspects qui, selon vous, iraient en sous-traitance.

3530

M. PATRICK ARNAUD :

Je pense que, si je comprends bien votre préoccupation, vous avez cité l'exemple du barrage. Alors, je pense que dans le cas de l'exemple du barrage, il faut être conscient -- je pense que je suis dans les chiffres -- on parle d'un contrat qui avoisine les cent (100) millions.

3535

Alors, je pense qu'il faut bien comprendre qu'un barrage, ce n'est pas une chose qu'on peut morceler en morceaux. Il faut un responsable pour construire un barrage parce que, sinon, on va avoir des entrepreneurs qui vont se bousculer et qui vont... bref, c'est un ouvrage qui doit être dirigé par une entité.

3540

Maintenant, je ne vois pas pourquoi des entreprises du Lac Saint-Jean ne pourraient pas s'organiser, faire un pool de sous-contracteurs et rentrer, si vous voulez, pour une portion, entendons-nous bien, qui devrait ne pas dépasser vingt pour cent (20 %) de sous-traitance d'un gros projet comme ça.

3545

3550 Parce qu'il faut bien comprendre qu'un entrepreneur qui aborde un projet d'une centaine de millions, pour diriger sa job, il faut qu'il ait la majorité totale. Alors, c'est pour ça qu'on dit vingt pour cent (20 %) de sous-traitance dans un gros contrat, c'est à peu près un maximum.

3555 Par contre, je pense qu'il y a des contrats régionaux, comme je l'ai dit tout à l'heure, j'ai parlé d'à peu près... s'il y a trente (30) à trente-cinq (35) contrats, bien, il y en a probablement une trentaine où des entrepreneurs pourraient se regrouper et puis pourraient financièrement soumissionner sur des contrats qui tourneraient entre dix (10) et vingt (20) millions. Je ne vois pas... il n'y a aucun problème. Il faut que ces gens se regroupent et qu'ils fassent et présentent leur soumission.

3560 Mais pour les deux (2) ou trois (3) gros contrats qui dépassent, je dirais, les cinquante (50) millions de dollars, je pense que c'est un problème de capacité financière. C'est ça, fondamentalement.

LA PRÉSIDENTE :

3565 Et on en déduit que, pour ces deux (2) ou trois (3) gros contrats-là, pour vous, il n'y a pas nécessairement d'entreprises au Saguenay Lac Saint-Jean qui répondent aux critères à la fois de capacité financière et capacité de gestion de ce projet-là.

M. PATRICK ARNAUD :

3570 Oui. Je parle des gros.

LA PRÉSIDENTE :

3575 Oui.

M. PATRICK ARNAUD :

3580 Mais nous avons l'exemple de Gilbert et compagnie, qui est actuellement à Grand-Mère et qui est une compagnie qui a, je pense, soumissionné sur un contrat de plus de vingt (20) millions, vingt, vingt et un (20-21) millions. Bon. Bien, voilà une compagnie qui a aujourd'hui la capacité d'aller chercher des contrats, dans le projet Péribonka, de vingt (20) millions et plus, il a les capacités.

3585 Il y a des manufacturiers dans le Saguenay Lac Saint-Jean qui vont être capables d'aller chercher les vannes, qui vont être capables d'aller chercher... qui sont des contrats qui tournent entre dix (10) et vingt (20) millions.

3590 Mais à moins que je me trompe et je voudrais... j'aimerais ne pas me tromper, mais je pense que, actuellement, il n'y a pas de compagnies qui sont capables d'aller chercher un contrat de cent (100) millions, de se responsabiliser pour cent (100) millions de dollars en génie civil. Ça

va être un gros entrepreneur, et puis ce gros entrepreneur va probablement venir chercher entre... à peu près vingt pour cent (20 %) de sous-traitance.

3595 **LA PRÉSIDENTE :**

Dans l'expérience que vous avez – si vous permettez, monsieur Tremblay – dans l'expérience que vous avez actuellement pour l'ensemble des opérations des chantiers d'Hydro-Québec, est-ce que ces deux (2) ou trois (3) entrepreneurs, qui auraient à la fois les capacités et les reins assez solides pour faire face à l'ampleur de ce type de contrat-là, est-ce 3600 qu'il y en a beaucoup au Québec ou est-ce que ça vient de l'étranger ou est-ce qu'il y a...?

M. PATRICK ARNAUD :

3605 Il y en a au Québec, Fitzpatrick, Pomerleau, c'est des entrepreneurs qui ont les reins assez solides. Définitivement, il y en a. Il y a eu quelques expériences à la Baie James avec des entrepreneurs étrangers, ç'a été difficile. Mais on a des bons entrepreneurs. Il y en a qui viennent des États-Unis aussi. Enfin, je pense que... mais actuellement, pour le projet Péribonka, nous avons les entrepreneurs au Québec pour réaliser le projet.

3610

LA PRÉSIDENTE :

O.K. Monsieur Tremblay, votre deuxième question?

3615 **M. STÉPHANE TREMBLAY :**

Je ne comprends pas. Là, on dit que c'est des gros contrats. C'est des gros contrats parce que Hydro-Québec veut bien que ce soit des gros contrats ou, à moins qu'on me donne l'explication technique sur le plan de «l'engineering» la raison pour laquelle on n'est pas capable 3620 de le morceler.

Je suis capable de comprendre qu'un barrage, c'est un ouvrage qui est assez uni, hein, en soi, mais n'y aurait-il pas justement possibilité, à l'instar de ce qu'a fait Alcan dans un projet de deux point cinq (2.5) milliards où on aurait pu dire : non, il n'y a pas d'entreprises régionales qui 3625 sont capables de soumissionner sur des gros contrats parce qu'ils n'ont pas les reins assez solides.

Mais Alcan a pris le modèle de permettre des consortiums et il n'y a pas eu de bousculade, je vous dirais, sur le chantier puisqu'à la fin du chantier, Alcan s'est dit satisfait des opérations sur le chantier. Donc, j'aimerais comprendre pourquoi, par exemple, je vous dirais ironiquement, si on était une île, le Saguenay Lac Saint-Jean, là, je vous garantis qu'on serait capable de la bâtir... de le bâtir, ce barrage-là, avec une coordination, c'est bien entendu, il y a le défi de la coordination. Mais ça, Alcan nous a démontré qu'il y avait possibilité de faire cette 3630 coordination-là.

3635

Donc, j'aimerais, de la part du promoteur, qu'il me donne les arguments qui me feront comprendre que c'est physiquement et techniquement impossible de faire en sorte que... de permettre à la réunion de plusieurs petits et moyens promoteurs, de prendre en charge et d'être les maîtres d'œuvre d'un gros ouvrage tel que le barrage et la centrale.

3640

LA PRÉSIDENTE :

Monsieur Arnaud?

3645

M. PATRICK ARNAUD :

O.K. Moi, Madame la Présidente, je ne peux pas vous expliquer en détail. Ce que je peux vous dire, c'est... je peux vous dire que je ne connais pas une entreprise au monde qui fait de l'investissement dans des grosses infrastructures, qui fait du morcellement de contrat.

3650

Un barrage, c'est un ouvrage qui... il y a trois (3) problématiques dans un barrage. Il y a une problématique de responsabilité de la qualité, et ça, c'est une chose qu'on ne morcelle pas, la responsabilité de la qualité.

3655

La deuxième chose, c'est la responsabilité de la technologie. Pour construire un barrage, et là, on parle d'un barrage en matériau... avec des caractéristiques de contrôle des matériaux qui est très important. On a un noyau en moraine, on a des galeries étanches, il faut que les matériaux soient imperméables, ça demande un contrôle de qualité rigoureux. Alors ça, moi je ne connais pas de compagnies qui vont morceler ce genre d'activité.

3660

Et la troisième dimension, je pense, qui est importante, c'est qu'il faut une capacité financière pour faire un barrage. Il faut que l'entreprise qui fait un barrage, il faut qu'elle ait les reins assez solides pour que, s'il y a un pépin, elle puisse faire qu'on n'ait pas à dire : on arrête les travaux. Il faut pouvoir aller de l'avant continuellement.

3665

Alors, c'est la raison, c'est le gros bon sens. Nous, on offre la possibilité que, sur les gros contrats, vingt pour cent (20 %) des contrats, à peu près, en moyenne, puissent être attribués à des compagnies régionales. Et puis moi je dis, sur à peu près, au bas mot, le cinquante pour cent (50 %) des contrats dont on a parlé, la balance va pouvoir être accessible à des compagnies régionales.

3670

Alors, je pense qu'en termes de retombées économiques, Hydro-Québec fait exactement ce qu'elle a proposé et elle fait le maximum qu'elle peut, mais on ne peut pas nous demander de morceler ce qui, selon les règles de l'art de l'ingénierie, ne se morcelle pas. C'est tout.

3675

LA PRÉSIDENTE :

Peut-être, monsieur Tremblay, je poserais la question à Alcan. Je ne sais pas si vous savez à quoi fait référence monsieur Tremblay concernant des contrats ou des consortiums qui ont été créés pour des travaux d'envergure aussi. Quelle est la différence, pour qu'on

3680

comprene bien pourquoi ce n'est pas possible dans le cas d'un projet tel que présenté par Hydro-Québec et pourquoi ç'a été possible, et dans quelles circonstances, avec Alcan?

M. MARIO DESLAURIERS :

3685

Madame la Présidente, malheureusement, je n'ai pas l'expertise ou l'information à donner là-dessus. Par contre, je ne sais pas si ça intéresse la commission, probablement qu'il y aurait moyen de présenter les chiffres, les résultats qu'il a pu y avoir dans les morcellements de contrats, des choses comme ça.

3690

Parce que je sais qu'Alcan a fait des efforts comme probablement Hydro-Québec en fait actuellement et je ne peux pas expliquer, là, pourquoi...

LA PRÉSIDENTE :

3695

Si c'est possible...

M. MARIO DESLAURIERS :

3700

... dans un projet plutôt qu'un autre, là, les difficultés particulières, je ne peux pas l'expliquer.

LA PRÉSIDENTE :

3705

O.K. Monsieur Tremblay, est-ce que ça vous intéresse qu'on puisse faire déposer au moins ce qui a été fait à Alcan...

M. STÉPHANE TREMBLAY :

3710

Oui.

LA PRÉSIDENTE :

3715

... qu'on puisse... que vous puissiez le constater et que la commission aussi puisse constater?

M. STÉPHANE TREMBLAY :

3720

Oui. Puis aussi, je veux dire, j'aimerais... j'aimerais... je ne sais pas si ça peut se faire dans le cadre de ces audiences, mais qu'on m'explique davantage. Je comprends, là, grosso modo, ce que monsieur Arnaud dit, mais moi, j'ai des promoteurs qui me disent... qui n'ont pas tout à fait le même son de cloche. Alors, j'aimerais ça, à un moment donné, et peut-être que ce serait à travers le comité du CRCD.

3725 Malheureusement, ce qu'on nous dit, c'est que l'étude de la division des lots et du morcellement ne pourra se faire qu'après l'autorisation.

LA PRÉSIDENTE :

3730 L'autorisation.

M. STÉPHANE TREMBLAY :

3735 Et on sait pertinemment que, lorsqu'il y a l'autorisation et qu'il y a un décret gouvernemental, bien, on ne peut plus rien changer. On l'a vu sur la Manouane où des simples bouées sur la rivière Manouane, puis c'était dans le décret, on voulait les enlever et on ne pouvait pas les enlever.

3740 Alors, est-ce que, de la part du promoteur, nous ne pourrions pas nous asseoir avant qu'il y ait les autorisations ou je ne sais trop quoi, quel mécanisme qu'on pourrait établir? Et si on m'explique, je vais comprendre et je m'en satisferais, là. Je ne veux pas... je ne veux pas faire... je ne veux pas faire un défi «engineering», là, que c'est impossible de le faire, mais en tout cas, au moins, je veux comprendre au maximum.

3745 **LA PRÉSIDENTE :**

3750 Monsieur Arnaud, est-ce que c'est possible, dans le cadre d'ailleurs des tables que vous aviez mises en place et des comités ou tout ça, de pouvoir aborder peut-être avec les intervenants ou les promoteurs... pour que ça puisse être vu, c'est-à-dire que de la part d'Hydro-Québec, les possibilités et, en même temps, peut-être expliquer pourquoi elles ne sont pas... ce n'est pas possible ou pas? Est-ce qu'il y a moyen de...?

3755 Je comprends, là, qu'il n'y a rien de garanti parce que vous n'avez pas d'autorisation, vous n'avez rien. Je sais, par contre...

M. PATRICK ARNAUD :

Mais ce n'est pas une question...

3760 **LA PRÉSIDENTE :**

... que vous avez déjà...

M. PATRICK ARNAUD :

3765 O.K.

LA PRÉSIDENTE :

3770 ... des contacts avec beaucoup d'organismes et de tables de mise en place.

M. PATRICK ARNAUD :

3775 Madame la Présidente, ce n'est pas une question d'autorisation. Moi, je suis autorisé à vous parler de tout ce qu'on fait en ce moment. C'est pour ça que j'ai été nommé.

Moi, ce que je pense, c'est que... -- je voudrais relever deux (2) choses. La première, je pense que monsieur Tremblay cherche à maximiser les retombées pour la région. Je pense que c'est ça l'objectif.

3780 Manouane, on est à quatre-vingt-quatorze pour cent (94 %). Quatre-vingt-quatorze pour cent (94 %). C'est-à-dire que tous les contrats sont allés en région. Et toute la maîtrise d'œuvre potentielle qu'on pouvait aller chercher et que vous pouviez développer au Saguenay Lac Saint-Jean a été développée.

3785 Alors, maintenant, on arrive avec un projet qui, lui, est un projet de plus d'un milliard. Donc, je pense que dans ce projet, nous allons suivre la même voie, nous allons essayer de maximiser tous les contrats qui sont accessibles à des entreprises régionales.

3790 Et pour les deux (2) ou trois (3) contrats qui vont nécessiter des ressources financières et une expertise très particulière, comme le barrage, l'installation des groupes turbines alternateurs, je pense que nous allons ouvrir la sous-traitance jusqu'à vingt pour cent (20 %) pour permettre aux entreprises du Lac Saint-Jean de rentrer et, ensuite, on va retrouver ces mêmes entreprises qui vont prendre des contrats de sous-traitance sur d'autres projets, dans d'autres régions.

3795 S'il y avait une entreprise au Lac Saint-Jean qu'elle est -- et puis peut-être qu'elle va apparaître, moi, je n'ai aucun problème avec ça -- si demain, il y a une entreprise qui a les reins de prendre un contrat de cent (100) millions, elle va être considérée, elle va devoir soumissionner et elle sera évaluée techniquement, financièrement et au niveau de sa capacité d'ingénierie. Et si elle répond aux critères d'Hydro-Québec et si elle est la moins «disante», c'est assuré qu'elle va gagner le contrat.

3800 Mais je pense qu'il faut admettre qu'il y a des ouvrages qui ne peuvent pas être faits par des compagnies qui n'ont pas tel et tel et tel type de ressource. C'est comme ça que nous raisonnons.

3805

LA PRÉSIDENTE :

3810 Ça va, monsieur Tremblay? Il y aura la deuxième partie, pour vous permettre de faire des suggestions... mais ce qu'on comprend bien, c'est qu'un consortium ou une entreprise qui présenterait -- j'espère que je ne me trompe pas, monsieur Arnaud -- qui présenterait... qui soumissionnerait pour les deux (2) ou trois (3) contrats, elle serait évaluée en fonction des critères, si elle a les reins assez solides, l'expertise et tout, au même titre que d'autres; c'est ce qu'on comprend?

3815

M. PATRICK ARNAUD :

Oui.

3820

M. STÉPHANE TREMBLAY :

Ça, ça prend quand même une collaboration incroyable de la part du promoteur, comme nous avons eu une collaboration incroyable de la part d'Alcan, là. Alors là, moi... en tout cas, je ferai des propositions aux audiences.

3825

LA PRÉSIDENTE :

Bien sûr.

3830

M. STÉPHANE TREMBLAY :

Merci beaucoup.

LA PRÉSIDENTE :

3835

Alors, merci. Il est quatre heures vingt-cinq (16 h 25), je pense qu'on va arrêter pour cet après-midi, donner à tout le monde le temps un peu de... pour tous ceux qui reviennent, se rafraîchir et se reposer un petit peu.

3840

M. PATRICK ARNAUD :

Madame la Présidente?

LA PRÉSIDENTE :

3845

Oui.

M. PATRICK ARNAUD :

3850

Une question. Je voudrais juste me permettre... parce que je voudrais répondre à madame la mairesse...

LA PRÉSIDENTE :

3855

Oui. Allez-y.

M. PATRICK ARNAUD :

3860 ... et lui dire que je dépose une lettre qui a été adressée le huit (8) septembre à la
municipalité pour faire état que la problématique que pourrait vivre Ludger-de-Milot, il faudrait...
moi, j'avais parlé de l'administrateur du projet...

LA PRÉSIDENTE :

3865 Oui?

M. PATRICK ARNAUD :

3870 ... la réponse a été donnée déjà, et je voudrais juste mentionner que c'est au comité du
chemin de Chute-des-passes, dans lequel Hydro-Québec sera partie prenante, qu'il faudrait
qu'elle adresse sa requête.

LA PRÉSIDENTE :

3875 Parfait.

M. PATRICK ARNAUD :

3880 O.K.?

LA PRÉSIDENTE :

Et vous dites que vous avez quelque chose à déposer pour ça?

3885 **M. PATRICK ARNAUD :**

On dépose la lettre qu'on a envoyée...

LA PRÉSIDENTE :

3890 Parfait.

M. PATRICK ARNAUD :

3895 ... à la municipalité, le huit (8), et ça, c'est dans le cadre des douze mille (12 000)
voyages qui s'ajouteraient aux voyages actuels de la Chute-des-passes, qui sont de l'ordre de
soixante-quatre mille (64 000).

LA PRÉSIDENTE :

3900 Merci beaucoup, tout le monde. Alors, ce soir à dix-neuf heures (19 h 00), nous allons
reprendre les audiences. Merci.

ADVENANT 16 H 25, FIN DE LA SÉANCE

3905

Je, soussigné, MICHEL OLIVIER, certifie sous mon serment d'office que les pages ci-dessus sont et contiennent la transcription exacte et fidèle en cette séance prise au moyen de la sténotypie, le tout conforme à la loi.

3910

Michel Olivier, s.o.